

Décembre
2021

BULLETIN MUNICIPAL

Lafeuillade-en-Vézère

Châtaigneraie cantalienne



Marché *Le nouveau marché mensuel de Lafeuillade-en-Vézère.*



Santé

**Une kiné s'installe dans
un local communal**

Page 4



Travaux

**Un important chantier de
rénovation des captages**

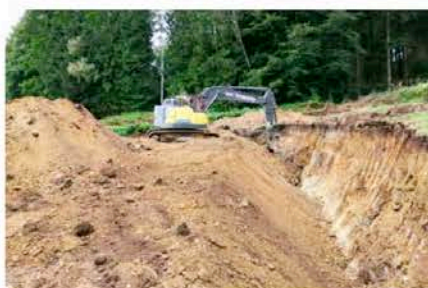
Page 6



Zoom sur

**Les commerces et services
du bourg de Lafeuillade**

Pages 11 à 15



SOMMAIRE

Page 2	Infos services
Page 3	Le mot du maire
Page 4	Santé
Page 5	Éducation
Page 6	Travaux
Page 7	Habitat
Page 8	Nouveau marché
Page 9	Ça s'est passé en 2021
Page 10	Infos pratiques
Page 11	Les commerces et services du bourg de Lafeuillade
Page 16	Comptes-rendus des conseils municipaux
Page 25	Le budget de la commune
Page 26	Les tarifs municipaux
Page 27	Les pages des associations
Page 31	Transports
Page 32	Infos Communauté de communes

Bulletin municipal édité par la commune de Lafeuillade-en-Vézies

Directeur de publication :
Jean-Louis FRESQUET, maire.

Rédaction : commission
communication.

Impression : Imprimerie
Champagnac, Aurillac.



INFOS SERVICES

Les horaires d'ouverture de la MAIRIE	Le lundi, le jeudi et le vendredi de 14h00 à 17h00 Le mardi de 9 heures à 12h00 Tél. : 04 71 62 55 12 Mail : mairielafeuillade@wanadoo.fr	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la Châtaigneraie cantalienne	PÔLE DE MONTSALVY - Hôtel numérique, 25 rue du Tour de Ville 15120 MONTSALVY Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, les après-midis sur rendez-vous. Tél. : 04.71.49.64.37 Mail : msp.montsalvy@chataigneraie15.fr	
Les horaires d'ouverture du BUREAU DE POSTE	Le bureau de Poste de Lafeuillade-en-Vézies est ouvert les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.	
PERMANENCE BANCAIRE	Le Crédit agricole tient une permanence avec son bus mobile tous les jeudis de 9h30 à 12h00 à proximité du distributeur automatique de billets.	
MARCHÉS	Un marché hebdomadaire se tient tous les dimanches matins de 8h00 à 12h00 sur la place du 19 Mars.	Un marché mensuel plus important, « Le marché du pays Vézien », se tient les 2^e dimanches de chaque mois place du 19 Mars.
	En raison du marché, le stationnement sur la place du 19 Mars est interdit tous les dimanches de 7h00 à 13h00 .	
DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE	La déchetterie intercommunale de Lafeuillade-en-Vézies est ouverte : Les lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30. Le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.	
LA GARDERIE DE L'ÉCOLE	La garderie de l'école fonctionne en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30, le mercredi de 7h30 à 9h00. Des temps d'activités périscolaires (TAP) sont proposés à la sortie des cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.	
La MICRO-CRÊCHE intercommunale « Les Petits Pélous »	D'une capacité de 10 places, elle accueille les enfants de 2 mois à 6 ans. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Tél. 04 71 63 65 63	
ACCUEIL DE LOISIRS sans hébergement (ALSH)	Durant les périodes de vacances scolaires et le mercredi en période scolaire , les 6 ALSH de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, dont celui de Lafeuillade, accueillent les enfants à partir de 3 ans. Espace Enfance Jeunesse - Parc d'activités du Pays de Montsalvy. 15130 LAFEUILLADE EN VEZIE Tél. : 04.43.33.10.89 Mail : alsh.lafeuillade@chataigneraie15.fr	

**Pour suivre
l'actualité
de la commune**

Le site internet : www.lafeuillade-en-vezie.fr
La page Facebook : [@lafeuilladeenvezie](https://www.facebook.com/lafeuilladeenvezie)



ÉDITO

Le mot du maire



Jean-Louis FRESQUET

Maire de Lafeuillade-en-Vézère

Nous avons le plaisir de vous adresser, comme chaque fin d'année, le bulletin d'information de la commune de Lafeuillade-en-Vézère.

Vous y trouverez des informations sur les principales actions et les projets de la commune, les comptes-rendus de nos conseils municipaux, des pages dédiées à nos associations, un dossier sur les commerces et services du centre bourg...

Ce bulletin annuel vient compléter les informations que nous diffusons au travers du site internet de la commune, régulièrement mis à jour, et de la page Facebook de la commune.

Voici un an et demi déjà que nous œuvrons avec la nouvelle équipe municipale, dans un contexte sanitaire qui reste incertain, pour gérer au mieux notre commune et mener à bien les projets que nous avons identifiés.

Le plus important chantier a porté cette année sur la sécurisation et la mise aux normes des captages et périmètres de protection des captages qui alimentent le réseau d'alimentation en eau de la commune. Chantier nécessaire qui a mobilisé un investissement de plus de 230 000 € que nous compléterons dans les années qui viennent par un autre important programme de travaux destiné à **renforcer notre autonomie en eau potable.**

Nous avons également mené à bien cette année **la rénovation du local de la maison Vialacre pour en faire un cabinet médical** et le louer à une masseuse-kinésithérapeute qui a pu y démarrer son activité en septembre. Elle vient compléter l'offre de soins du secteur, sachant que nous restons par ailleurs en recherche d'un ou deux médecins généralistes afin de concrétiser, en lien avec le médecin de Lacapelle-del-Fraisse et la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, un projet de maison de santé que les habitants de Lafeuillade et des communes alentours appellent de leurs vœux.

Après avoir réalisé quelques travaux de voirie, **nous nous attachons dans les années qui viennent à définir un programme pluriannuel de travaux sur la voirie communale**, que nous réaliserons en fonction de nos capacités d'investissement dans les hameaux comme dans le bourg. Nous avons prévu en 2022 de restaurer le pont du Maisonnial et de mettre en place un système de vidéo-protection de nos zones d'activités.

Notre commune continue de gagner des habitants et **dispose d'une bonne offre publique ou privée de terrains à bâtir.** Au lotissement du Château d'eau, les trois maisons de Cantal Habitat seront mises en location en mars prochain et 4 lots sont aujourd'hui vendus ou réservés. Nous travaillons par ailleurs sur un nouveau projet sur les 4 lots que nous avons identifiés pour y installer des « maisons des aînés ».

Nous pouvons d'autre part nous féliciter du dynamisme de nos entreprises, commerçants et artisans, **qui continuent à développer l'offre commerciale et de services dans le bourg.** Nous nous sommes efforcés de renforcer cette dynamique en créant, sur la base de notre marché dominical hebdomadaire, un nouveau marché mensuel qui semble tenir toutes ses promesses et rencontrer un réel succès.

Au niveau du personnel communal, nous avons connu un changement avec le départ de l'un de nos deux cantonniers, Stéphane JULIEN, remplacé durant quelques mois par David HEREIL et, à compter du 1^{er} janvier, par un nouvel agent en cours de recrutement. Je souhaite remercier tout le personnel communal de l'école et de la mairie qui ne ménage pas ses efforts pour continuer à s'adapter au contexte sanitaire, ainsi que mes adjoints et conseillers municipaux pour leur implication à mes côtés au service de la commune.

J'espère que le contexte sanitaire nous permettra d'organiser enfin en début d'année une cérémonie de vœux et d'accueillir à cette occasion les personnes qui ont rejoint notre commune ces dernières années.

J'ai enfin une pensée pour toutes les familles en deuil ou qui rencontrent des difficultés de santé en les assurant de mon amitié et du soutien de notre municipalité qui s'efforce de venir en aide aux plus fragiles d'entre nous.

Avec le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressons tous nos vœux de bonne et heureuse année 2022 !. ◀



SANTÉ

Une **kinésithérapeute** s'installe dans un local rénové par la commune

La commune de Lafeuillade-en-Vézère a inauguré le 6 novembre 2021 un local qu'elle a aménagé pour permettre l'installation d'une masseuse-kinésithérapeute qui a démarré son activité début septembre.

Située en face de la mairie, la « maison Vialacre » a été achetée par la commune en 1999. Elle y a aménagé trois logements à l'étage, le rez-de-chaussée étant divisé en deux locaux commerciaux : l'un est occupé par le Crédit agricole et son distributeur automatique de billets, l'autre était vacant depuis le départ d'un artisan. C'est ce local que la mairie a décidé d'aménager pour le proposer en location à Amandine OUBBATI-BONHOMME, masseuse-kinésithérapeute, qui recherchait un lieu pour installer son cabinet.

La commune a inauguré ce nouveau local et salué l'arrivée de ce nouveau professionnel de santé lors d'une cérémonie organisée le 6 novembre. Jean-Louis FRESQUET, maire, et son conseil municipal accueillaient pour l'occasion Serge CASTEL, préfet du Cantal, Bruno FAURE, conseiller régional représentant le président Laurent WAUQUIEZ et président du Conseil départemental du Cantal, le député Vincent DESCOEUR et le sénateur Stéphane SAUTAREL (*).



« Les travaux ont été réalisés d'avril à août 2021 pour un coût de 42 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 16 828 € au titre du « Bonus Relance » du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de 10 097 € de DETR (crédits d'État) », a expliqué Jean-Louis FRESQUET, en remerciant les financeurs, le maître d'œuvre, les artisans et en souhaitant la bienvenue à ce nouveau professionnel de santé. ◀

(*) Participaient également à cette inauguration : Wahid FERCHICHE, secrétaire général de la préfecture, Isabelle LANTUEJOL, conseillère départementale, Michel TEYSSEDOU, président de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, les artisans qui ont réalisé les travaux, les professionnels de santé du secteur et les maires de plusieurs communes voisines.

Toujours en recherche d'un **médecin généraliste**

La commune poursuit ses démarches pour trouver un médecin généraliste.



La communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne serait prête à envisager la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le secteur de Lafeuillade dès qu'un médecin aura confirmé son intention de s'y installer. Son vice-président Christian MONTIN l'a

confirmé en mai dernier lors d'une réunion provoquée par la commune qui a regroupé des représentants de l'Agence Régionale de Santé, du Contrat territorial de santé et les professionnels de santé du secteur.

La réunion a mis en évidence l'opportunité d'engager avec les professionnels de santé et l'accompagnement de l'animatrice du Contrat local de santé un « diagnostic de territoire », prélude à un « projet de santé » nécessaire pour envisager ensuite une maison de santé.

Parallèlement, les 12 professionnels de santé du secteur, à savoir les infirmières, pharmaciens, ostéopathe et kiné de Lafeuillade ainsi que le médecin généraliste de Lacapelle-del-Fraisse se sont mobilisés aux côtés de la commune dans la recherche d'un médecin en réalisant un document d'appel (voir en dernière page de ce bulletin municipal). Document qui a pu être diffusé notamment lors des soirées d'accueil d'internes organisées par le Conseil départemental et le Conseil de l'ordre des médecins du Cantal. ◀



ÉDUCATION

53 enfants ont fait leur rentrée à l'école

Après le départ de 13 enfants dont 9 de CM2 en 6e, notre école a accueilli 53 enfants à la rentrée de septembre 2021 (contre 59 à la rentrée précédente), deux nouveaux élèves étant attendus en janvier.



L'équipe enseignante, placée sous la direction de Florence CHWALEK-TOURAILLE, reste inchangée avec 5 enseignantes et l'arrivée de Laurie BONNET qui remplace Marion BERGERON et assure les décharges de la directrice.

La commune met 4 agents à la disposition de l'école pour la cantine, la garderie et les temps d'activités périscolaires : Marie-Claude BONNET (cantinière), Valérie BRASQUIES, Céline MAURY et Aurélie SERVANS.

Parmi les nouveautés, à noter l'organi-

sation au premier trimestre de sorties piscine à Aurillac deux fois par semaine pour les enfants de grande section de maternelle au CM2 et la création par les enseignantes d'un site internet de l'école sur lequel parents et enfants peuvent trouver des informations pratiques sur la vie de l'école, les menus à la cantine, un agenda des activités, le calendrier des animations de l'APE, des photos de classe, les consignes sanitaires... (<https://sitesecoles15.ac-clermont.fr/0150271n/>)

Sensibilisation à la **sécurité routière**

Les enfants de l'école de Lafeuillade-en-Vézère ont bénéficié en mars 2021 d'une opération de sensibilisation à la sécurité routière.



Le préfet du Cantal Serge CASTEL avait fait le déplacement pour assister aux côtés d'Isabelle PLUYAUD, inspectrice de l'Éducation nationale du secteur de la Châtaigneraie, à cette opération qui, dans le cadre du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR), visait à sensibiliser les enfants aux bons

comportements sur la voie publique. Encadrés par leurs enseignantes et Loïc LEYROLLE, conseiller pédagogique, épaulés par les gendarmes des brigades de Montsalvy et Puycapel, les 15 enfants du cours élémentaire ont notamment effectué un circuit dans le village pour y apprendre les bons comportements. ◀

EN BREF

La fête des potirons à Lafeuillade en 2022

Après Senezergues cette année, c'est la commune de Lafeuillade qui devrait accueillir en 2022 la fête des potirons du pays de Montsalvy.

Elle devrait se tenir le 2^e dimanche d'octobre, le même jour que le nouveau marché mensuel du pays Vézien. Dans cette perspective, l'association Lafeuillade Animation vous invite à penser à planter des potirons ! ◀

Commémoration du 11 Novembre



Une vingtaine de personnes ont participé à la cérémonie organisée par la commune pour la commémoration du 103^e anniversaire de l'Armistice de 1918. Le maire Jean-Louis Fresquet a déposé une gerbe au monument aux morts en présence de plusieurs représentants des anciens combattants de la FNACA. ◀

Colis de Noël pour nos aînés

Comme l'an dernier, en raison du contexte sanitaire, la mairie a décidé de ne pas organiser de repas de Noël des aînés. En lieu et place, le Centre communal d'action sociale (CCAS) offrira aux personnes de plus de 70 ans de la commune un colis de Noël composé de produits achetés auprès des commerçants de Lafeuillade.

Ils seront distribués en fin d'année 2021. ◀



TRAVAUX

Mise aux normes et **réhabilitation** des captages

Un important chantier de mise aux normes, réhabilitation et protection des captages d'eau potable de la commune a été réalisé cette année.



Ces travaux visent à protéger et sécuriser la ressource en eau. Rendus nécessaires par la réglementation, ils ont porté sur trois des quatre sites de captage d'eau potable qui alimentent les foyers de la commune, à savoir Les 3 Arbres, Delcher et Les Vialles.

Pour les mener à bien, la commune s'est appuyée sur l'agence Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) du Conseil départemental, qui a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage, un hy-

drogéologue qui a suivi le chantier et l'entreprise Lapierre de Montsalvy qui a réalisé les travaux qui ont permis de refaire les chambres de captage, reprendre l'ensemble des drains et clôturer les périmètres de protection. Ce chantier a représenté un coût de 234 000 € qui devrait bénéficier d'une subvention de 50 % de l'Agence de l'eau Adour-Garonne auxquels s'ajoutent 27 500 € de soutien du Conseil départemental du Cantal et 12 687 € de DETR (crédits d'État).

L'État devrait également financer à 40 % sur 11 020 € des travaux complémentaires de remplacement d'une canalisation entre les captages des 3 Arbres et Delcher. La commune a contracté un emprunt de 60 000 € pour financer ces travaux.

La municipalité travaille sur un autre programme d'investissements qui devrait être réalisé dans les années qui viennent, pour un coût prévisionnel de 156 000 €, afin de renforcer l'autonomie en eau potable de la commune. ◀

Réfection du **pont du Maisonial**



Le pont du Maisonial, situé sur la commune de Lafeuillade sur la route qui relie Prunet au lieu-dit « Le Maisonial », s'est en partie effondré, ce qui a nécessité cette année la réalisation de travaux provisoires. Sa réfection est prévue dans les mois qui viennent pour un coût de 42 000 €.

Des financements ont été obtenus auprès de l'État pour 12 402 € (DETR) et du Conseil départemental du Cantal à hauteur de 6 000 € au titre des amendes de police.

Pour ce qui est des routes communales, de nouveaux travaux ont été réalisés cette année sur les routes de Toyre et de Cance. Conscient de la dégradation de l'état des chaussées en plusieurs points de la commune, le conseil municipal travaillera à un programme pluriannuel de réfection de la voirie dans le bourg comme dans les hameaux.

La chaussée refaite sur une partie de la **traverse du bourg**

Le Conseil départemental du Cantal a effectué en novembre 2021 des travaux de réfection de la chaussée de la traverse du bourg, qui n'avait pas été refaite depuis 22 ans, sur une longueur de 400 mètres.

La commune avait sollicité le Département afin que ces travaux soient réalisés au plus tôt compte tenu des nuisances qu'occasionnait le mauvais état de la chaussée pour les riverains de la route départementale. La commune a procédé au remplacement des bouches à clé et tampons d'assainissement pour 10 878 €.





HABITAT

Premières constructions au lotissement

■ **Les trois pavillons locatifs sociaux** construits par Cantal Habitat sont en voie d'achèvement. Leur mise en location est prévue pour mars 2022.

■ **3 des 12 terrains à bâtir** proposés à la vente sont aujourd'hui commercialisés, un 4^e terrain est réservé. 8 lots de 510 à 890 m² sont encore disponibles. Renseignements auprès de la mairie de Lafeuillade au 04 71 62 55 12 ou de Cantal Habitat au 04 71 48 98 31.

■ **Le projet de 4 « maisons séniors »** a été revu. La commune a renoncé à assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage et s'est rapprochée de Cantal Habitat qui financera leur construction sur les terrains réservés que la commune mettra à sa disposition. L'étude porte sur l'utilisation des nouvelles maisons modulaires « Modul'Theil ».

En ajoutant l'offre privée, ce sont une vingtaine de terrains à bâtir qui sont aujourd'hui disponibles sur le territoire de la commune. ◀



Les maisons modulaires de « Modul'Theil »

À l'invitation d'Olivier THEIL, le conseil municipal de Lafeuillade a visité courant septembre le site de l'entreprise Mécatheil sur la zone intercommunale d'activités du pays de Montsalvy.

La visite avait principalement pour objet de présenter aux élus le nouveau produit de la société « Modul'Theil », filiale de Mécatheil : une maison modulaire (de 70 à 140 m²), transportable, basse consommation, qui peut être livrée clés en main et dont un prototype a été présenté quelques jours plus tard sur le salon de l'habitat à Aurillac. Leur commercialisation a été confiée à la société Raymond Raynal.

La commune étudie en effet en lien avec Cantal Habitat la possibilité d'installer 4 de ces pavillons au lotissement du Château d'eau sur les emplacements prévus pour les 4 « maisons séniors ». La commune a finalement renoncé à réaliser elle-même ces pavillons pour préserver sa capacité d'investissement et s'est rapprochée de Cantal Habitat qui a



accepté l'éventualité d'utiliser ces maisons modulaires fabriquées localement.

L'étude porte sur la commande et l'installation par Cantal Habitat de trois T4 et un T3 fabriqués par « Modul'Theil » qui pourraient être ensuite

loués à des séniors mais aussi à des familles, la demande locative restant importante sur Lafeuillade.

Pour en savoir plus sur cette innovation à découvrir en visite virtuelle : www.modultheil.fr ◀



ANIMATION

Un **nouveau marché** mensuel pour animer le bourg

Lancé en septembre 2021, le nouveau « Marché du pays Vézien » se tient le 2^e dimanche de chaque mois sur la place du 19 Mars.

En plus du petit marché alimentaire qui se tient tous les dimanches matins à Lafeuillade-en-Vézère, la municipalité a décidé de lancer un marché mensuel de plus grande ampleur les 2^e dimanches de chaque mois, avec l'objectif de renforcer la vocation commerciale du bourg de Lafeuillade et de créer une animation régulière.



Ce nouveau marché, qui a rapidement trouvé son public, regroupe actuellement de 15 à 25 exposants, pour

l'essentiel des producteurs locaux du département ou des départements voisins de l'Aveyron, du Lot et de

la Corrèze. Il propose des produits alimentaires mais aussi des produits artisanaux et ne demande qu'à se développer.

La commission animation du conseil municipal a associé les associations de la commune à la conception de l'évènement et leur a proposé de prendre en charge à tour de rôle et à leur profit une buvette sur ces marchés : l'association Lafeuillade Animation, les Amis du Bouchon Vézitien et l'Association des parents d'élèves se sont ainsi relayées sur les premiers marchés organisés cette année.

Chaque marché accueille par ailleurs un invité : il a ainsi accueilli le Site remarquable du goût « Mourjou, Châtaigneraie cantalienne » et ses produits à la châtaigne le 12 septembre, la librairie Découvertes occitanes, ses livres et ses musiciens le 10 octobre et l'APE de Lafeuillade sur le thème d'Halloween le 14 novembre. Le marché du 12 décembre s'est quant à lui doublé d'un marché de Noël. ◀



Ca s'est passé en 2021

La communauté de communes en réunion sur la zone d'activités

La communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne a réuni son conseil communautaire du mois d'octobre dans les locaux de l'entreprise Mécatheil, sur la zone d'activités du pays de Montsalvy.

Les 69 conseillers communautaires, représentant les 50 communes qui composent la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, se sont retrouvés le 28 octobre à Lafeuillade-en-Vézic sous la présidence de Michel TEYSSEDOU pour une réunion qui, dans sa première partie, avait pour invité Serge CASTEL, préfet du Cantal et le secrétaire général de la préfecture Wahid FERCHICHE.

Les élus ont ainsi pu découvrir, sous la conduite d'Olivier THEIL, les activités et locaux de l'entreprise MECATHEIL ainsi que ses importants projets de développement qui devraient permettre la création de plusieurs dizaines d'emplois dans les mois et années qui viennent. Les



élus ont d'ailleurs entériné au cours de la réunion la vente de 5 000 m² de terrains sur la zone d'activités intercommunale afin de permettre à l'entreprise de réaliser une nouvelle extension de ses ateliers. Jean-Louis FRESQUET, maire de Lafeuillade et conseiller délégué à la ComCom, a pris la parole pour accueillir les parti-

cipants, leur présenter la commune et ses projets. Il a notamment souligné dans son propos le dynamisme économique de ses entrepreneurs, artisans et commerçants en relevant que la commune compte pas moins d'une cinquantaine d'entreprises et plus de 75 emplois sur les deux zones d'activités. ◀

Dans les commissions thématiques

Huit élus du conseil municipal de Lafeuillade font partie des commissions de travail thématiques mises en place par la Communauté de communes, Jean-Louis FRESQUET, maire, faisant en outre partie des 25 membres du bureau de l'intercommunalité.

- Développement économique : Pascal PIGANOL et Pierre TALON.
- Enfance/jeunesse : Jean-Louis FRESQUET.
- Solidarités : David BASSET et Pascal PIGANOL.
- Politique culturelle : Serge ROUCHET.
- Urbanisme : Jean-Louis FRESQUET et Gilbert MERAL.
- Agriculture : Thierry TOUYRE et Jean-Louis FRESQUET.
- Transition écologique : Marie-Claude GINTRAND.

Réunion de travail avec le sénateur



Le maire et son conseil municipal ont accueilli fin avril Stéphane SAUTAREL, nouveau sénateur du Cantal, et son attaché parlementaire Bertrand CLAUX, pour une séance de travail qui, quelques jours après le vote des budgets communaux, a d'abord permis de faire un point sur l'évolution des dotations d'État et les compensations liées à la crise sanitaire puis d'évoquer les projets de la commune et leurs financements. ◀

Bœufs gras de Pâques



Pas de fête du bœuf de Pâques cette année encore à Lafeuillade en raison des contraintes sanitaires. Mais les éleveurs ont tout de même organisé le dimanche 21 mars 2021 leur concours et leur vente aux enchères de bovins gras. Une quarantaine d'animaux étaient exposés, les acheteurs étaient bien présents et la vente a connu son succès habituel. La championne du concours a été adjudgée à 10,50 € le kilo. ◀

Le prix cycliste de Lafeuillade



Relancé en 2020, le prix cycliste de Lafeuillade s'est tenu une nouvelle fois le 18 juillet 2021. Organisée par le Vélo Club de Maurs et l'association Lafeuillade Animation, avec le soutien du Conseil départemental, l'épreuve a regroupé une soixantaine de coureurs venus de plusieurs régions de France. ◀

État civil 2021

Le registre d'état civil de la commune a enregistré en 2021 (au 25 novembre) : 3 naissances, 1 mariage et 4 décès. Parmi les naissances, à noter celle impromptue du petit Jawen, dont les parents ne sont pas domiciliés dans la commune et qui est né à la sortie du bourg dans la voiture qui emmenait sa maman à la maternité ! ◀



INFOS PRATIQUES

Le bus CyberCantal deux fois par mois à Lafeuillade

Depuis septembre 2021, le bus CyberCantal fait étape deux fois par mois à Lafeuillade.



Sur sollicitation de la commune et en accord avec la Communauté de communes, le Conseil départemental a choisi Lafeuillade parmi les points d'accueil de son bus CyberCantal, qui tient des permanences devant la mairie les lundis deux fois par mois depuis septembre 2021. Le bus propose le matin, de 10h30 à 12h30, des permanences « France Services » pour accompagner les habitants de la commune et des communes alentours dans leurs démarches administratives en ligne. Les après-midi, de 13h30 à 16 heures,

les animateurs du bus animent des ateliers d'initiation ou de perfectionnement à l'utilisation des outils informatiques et bureautiques. Ces ateliers peuvent être organisés sur demande de la part d'associations ou particuliers.

Ce nouveau service étant bien fréquenté, de nouvelles permanences sont d'ores et déjà programmées au 1er trimestre de 2022 (voir en dernière page du bulletin municipal). Renseignements et inscriptions (pour les ateliers informatiques) au 04 71 46 59 81. ◀

EN BREF

Païement en deux fois des factures d'eau et d'assainissement

Le conseil municipal de Lafeuillade a décidé de faire évoluer la facturation de l'eau et de l'assainissement. À compter de 2022, cette facturation sera divisée en deux échéances annuelles : la première en mai prendra en compte l'abonnement pour les premiers mois de l'année et un estimatif de la consommation selon la consommation habituelle ; la deuxième échéance soldera en fin d'année l'abonnement annuel en fonction de la consommation réelle. ◀

Don du sang

Trois collectes de sang ont été organisées en 2021 à Lafeuillade-en-Vézère :

■ **10 février** : 41 personnes présentes, 36 poches prélevées.

■ **2 juin** : 44 personnes présentées, 42 poches prélevées, 2 nouveaux donneurs.

■ **20 octobre** : 28 personnes présentées, 27 poches prélevées, 1 nouveau donneur.

En 2022, les collectes auront lieu toujours le mercredi de 16 heures à 19 heures. **Prochaines dates à retenir** : mercredis 26 janvier, 15 juin et 19 octobre 2022. ◀

CONSEILS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE À LAFEUILLADE-EN-VEZIE

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET EN BON CITOYEN

EN RESPECTANT NOTRE ENVIRONNEMENT,

MERCI DE PRENDRE EN COMPTE CES QUELQUES CONSEILS

✗ Faire le tri de ses ordures ménagères en déposant dans les containers prévus à cet effet (situés dans la zone artisanale des Camps et sur l'ancienne route RD 920 au lieu-dit Teissonnières) les matières recyclables (verre, papier, emballage plastique, etc). Ne pas déposer d'autres déchets que ceux admis dans les containers.

✗ Les dépôts sauvages de déchets verts et d'ordures sont strictement interdits et passibles de poursuites pénales.

✗ Couper les branches des arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques, élaguer les haies à l'aplomb des rues.

✗ Balayer le trottoir devant votre habitation, le déneiger à l'occasion, ne pas se garer le long des voies afin de faciliter le passage du chasse-neige en hiver.

✗ Tenir votre animal de compagnie en laisse, respecter les espaces verts et aires de jeux en faisant attention aux déjections canines, limiter la prolifération de nos amis les chats en pensant stérilisation, veiller à ne pas nuire au voisinage avec vos animaux à quatre pattes.

✗ Jeter les gants, les lingettes, les masques, les serviettes hygiéniques dans votre poubelle, pour éviter la pollution sur la voie publique et faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas dans les conduites d'évacuation des eaux usées, ce qui nuit au bon fonctionnement de nos stations d'épuration.



ZOOM SUR

Les commerces et services

du bourg de Lafeuillade

L'offre commerciale et de services continue de se développer dans le bourg de Lafeuillade-en-Vézère grâce au dynamisme de nos commerçants ou artisans et à la situation géographique privilégiée de notre commune.

En 2021, l'une de nos deux boulangeries a été entièrement rénovée, un artisan plombier-chauffagiste s'est installé dans le bourg, une laverie automatique a été mise en service, une kinésithérapeute a ouvert son cabinet et une micro-brasserie a été créée en fin d'année.

Une nouvelle station de lavage automobile est en cours d'aménagement, notre boucher projette d'aménager une nouvelle boucherie-charcuterie et notre esthéticienne travaille sur un projet de construction d'un nouveau salon.

La boulangerie-pâtisserie COUBETERGUES



David COUBETERGUES a repris la boulangerie MONDOR de Lafeuillade en 2008. Il gère également une boulangerie à Montsalvy depuis 2008 et dispose d'un point de vente à la supérette de Calvinet. Après avoir racheté le bâtiment, il a entièrement rénové sa boulangerie-pâtisserie en 2021. Boulanger artisanal, il travaille avec la marque Banette, effectue des tournées dans une dizaine de communes livre de nombreuses collectivités et grandes surfaces d'Aurillac. Il emploie aujourd'hui 8 salariés et projette de nouveaux investissements en 2022 pour agrandir son laboratoire de pâtisserie et sa biscuiterie. Il ouvrira prochainement un espace snacking-dégustation.

Ouvert du mardi au samedi de 7h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h30,
le dimanche de 7h00 à 12h30.
Tél. 04 71 62 55 34

Boucher, charcutier, traiteur Jean-Marc GUIBERT



Artisan boucher, charcutier, traiteur, Jean-Marc GUIBERT a repris la boucherie TALON il y a 14 ans. Boucher abattant, il achète tous ses produits en ferme et localement. Il a également repris en 2021 le rayon boucherie du magasin Utile au Cap Blanc à Aurillac. Son entreprise emploie une douzaine de personnes. Pour faire face au développement de son activité, il souhaite s'installer dans des locaux plus grands et a acquis à cet effet un ensemble immobilier, de l'autre côté de la rue Louis Maffre, qu'il compte aménager dans le courant de 2022.

Ouvert du mardi au samedi de 8h00 à 13h30 et de 14h00 à 19h30,
le dimanche de 8h00 à 13h00.
Tél. 04 71 62 55 45

La supérette UTILE



Nadine LABRUNIE est arrivée à Lafeuillade en 2000 pour y créer une première supérette avec Jean-Paul MAFFRE. Elle a déménagé en 2018 dans son local actuel, situé au 2 rue Louis Maffre, dans un bâtiment qui abritait auparavant « La Table Verte ». Sur 400 m², elle propose une large variété de produits, qu'elle livre aussi à domicile, ainsi qu'un espace snacking-restauration. Secondée par Virginie BIOULAC, elle emploie 7 salariés.

Ouvert tous les jours de 8h00 à 19h00, le dimanche de 8h00 à 12h00.
Tél. 04 63 41 94 71

La Maison CANTAREL



Boulangier-pâtissier à Ladinhac où il a pris la suite de son père Robert en 2002 et où il a encore son atelier de fabrication et un magasin, Gilles CANTAREL a ouvert un point de vente en 2015 dans un local commercial aménagé par la commune de Lafeuillade-en-Vézère, où il propose également un coin snacking-dégustation. Il emploie deux vendeuses, un boulanger-pâtissier et un livreur.

Ouvert les lundi, mardi,
jeudi et vendredi de 7h30 à 13h00
et de 15h00 à 19h00,
le samedi de 8 heures à 13h00,
le dimanche de 7h30 à 13h00.
Tél. 04 71 48 49 50

ZOOM sur les commerces et services du bourg

Le restaurant

« Le Relais des Bruyères »



Le café-hôtel-restaurant du Relais des Bruyères existe depuis 1948. **Michelle SERIEYS** l'a repris en 1993 en s'associant avec son père, qui avait acheté l'établissement en 1971. Elle a mis fin à l'activité hôtelière en 2006 et propose aujourd'hui des repas de spécialités locales tous les midis du lundi au vendredi et fabrique des pizzas sur commande le vendredi. Elle cherche aujourd'hui à vendre son fonds de commerce.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 14h30, commandes de pizzas le vendredi de 17h30 à 20h00. Tél. : 04 71 62 55 11 ou 06 25 46 39 13

Le bar-tabac-presse de Philippe CANET



Philippe **CANET** tient le bar-tabac-presse situé à Lafeuillade-Basse depuis 1996.

Il avait repris à l'époque une partie de l'activité de la famille Pujol. Son bar-tabac-presse propose aussi les jeux de la Française des jeux.

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h00, les mercredi, samedi et dimanche de 7h00 à 12h30. Tél. : 04 71 62 55 06

La micro-brasserie

« La Mélodie des Bulles »



C'est tout nouveau : **Nicolas VERDIER** vient de lancer une activité de fabrication de bières artisanales dans le bâtiment de l'ancienne supérette Utile. Le jeune entrepreneur fabriquera différentes bières en valorisant des produits locaux. Il proposera des stages de découverte de brassage de bière, des visites de sa brasserie, un magasin de vente et un salon de dégustation.

La Mélodie des Bulles, 8 rue Germain Prat à Lafeuillade. Tél. 06 67 77 07 14

Le salon de coiffure

« L'Instant pour Soi »



Installée à Lafeuillade depuis 2011 à la suite de Nicole THEIL avec qui elle travaillait depuis 1997, **Christine GLAYAU** a transféré son salon en 2015 dans un local de l'ensemble commercial construit par la commune, au 28 rue Louis Maffre. Elle y emploie une salariée, Agnès Pinquier.

Ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Tél. : 04 71 62 56 58

Ouverture d'une Laverie automatique



Christine **GLAYAU** a aménagé à proximité de son salon de coiffure une laverie automatique, équipée de deux machines à laver de 8 et 18 kg et de deux sèche-linges de 13 kg chacun. Mise en service en octobre 2021, elle est ouverte en libre-service tous les jours de 6 heures à 22 heures et fonctionne avec monnaie ou carte bancaire. Un nouveau service dans le bourg de Lafeuillade qui a rapidement trouvé son public.

Renseignements au 07 61 13 62 50

L'institut de beauté

« Bulles de douceur »



Aidéa **RHODES** a ouvert son institut de beauté « Bulles de douceur » en 2011 à Lafeuillade. Elle y propose des soins de beauté et d'esthétique, une parfumerie et des produits cosmétiques.

Situé au 4 rue Germain Prat, il est **ouvert du mardi au samedi de 10 heures à 19 heures.**

Rendez-vous au 04 71 48 21 25

La pharmacie de Robin DEBRAY



Arrivant de la région toulousaine, **Robin DEBRAY** a repris la pharmacie de Lafeuillade-en-Vézic en juin 2019.

Située au 11 rue Louis Maffre, son officine emploie 4 personnes, dont 2 pharmaciens et 2 préparateurs en pharmacie. Il prévoit des travaux de rénovation à l'automne 2022.

**Ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15**

**et de 14 heures à 19h15,
le samedi de 8h45 à 12h30.**

Tél. : 04 71 62 56 25

Masseur- kinésithérapeute

Amandine BONHOMME



Diplômée de l'école de Vichy en 2014, **Amandine OUBATI-BONHOMME** a travaillé sept ans dans un cabinet de groupe à Vézac. Domiciliée à Labrousse, elle a ouvert son cabinet de masseur-kinésithérapeute en septembre 2021 à Lafeuillade-en-Vézic dans un local aménagé par la commune, au 4 rue Louis Maffre.

**Ouvert du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures,
sauf le mercredi après-midi,
sur rendez-vous au 07 88 68 34 33.**

Ostéopathe Elodie BUREAU



Arrivant de Seine-et-Marne, **Elo-die BUREAU** a installé son cabinet d'ostéopathe à Lafeuillade-en-Vézic en février 2020.

Elle partage ses locaux avec les infirmières de Lafeuillade, au 3 route de Cance.

Elle consulte à son cabinet et intervient à domicile.

**Ouvert du lundi au vendredi
de 9 heures à 20 heures sauf
le jeudi après-midi et le samedi
de 9 heures à 13 heures.**

**Sur rendez-vous
au 07 60 99 87 97**

Midi TAXI



Didier ISSIAKHEM a créé son entreprise de taxis à Lafeuillade en 2002.

Il gère 4 autorisations de stationnement avec 4 véhicules dont 2 à Lafeuillade, 1 à Ladinhac et 1 à Lacapelle-del-Fraïsse et emploie un salarié.

Il a confié l'exploitation de deux de ses licences aux taxis SOLAQUES d'Entraigues-sur-Truyère (qui emploient deux personnes sur place) à qui il envisage de céder son activité dans les mois qui viennent.

Tél : 06 87 82 66 74

Le cabinet infirmier de Lafeuillade



Innstallé en bas du bourg, route de Cance, le cabinet d'infirmières de Lafeuillade, qui avait été créé par Annie PLANTECOSTE, associe aujourd'hui cinq infirmiers libéraux, **Caroline MAGNE, Nadège MILLE, Jean-Guillaume FABRE, Hélène LAMPRE** et **Delphine ROUTET**, ainsi qu'une infirmière remplaçante **Anaïs DELPUECH**.

Ces professionnels interviennent à domicile sur Lafeuillade et les communes alentours.

Tél. : 04 71 62 50 00

Les Ambulances de la Châtaigneraie



Les Ambulances de la Châtaigneraie sont installées à Lafeuillade depuis 1999, date à laquelle elles ont racheté les « Transports sanitaires de la Châtaigneraie ».

Une ambulance, 2 VSL et un taxi sont basés à Lafeuillade.

L'entreprise, gérée par **Pierre et Stéphanie PUECH**, a son siège social à Montsalvy et dispose de trois sites à Montsalvy, Lafeuillade et Arpajon-sur-Cère pour une trentaine de salariés.

Tél. 04 71 49 21 45

ZOOM sur les commerces et services du bourg

Plombier-Chauffagiste L'EURL Pierre LAROUSSINIE



Pierre LAROUSSINIE a repris l'entreprise de plomberie-chauffage de Jean-Louis SEMETE de Prunet dont il était salarié depuis 2007.

En janvier 2021, il a installé ses bureaux et son siège social au 13 de la rue Louis Maffre à Lafeuillade-en-Vézé.

Il développe notamment les énergies renouvelables et recherche aujourd'hui un nouveau bâtiment de stockage.

Le jeune entrepreneur emploie trois salariés.

Tél. : 04 71 62 63 05

La menuiserie Laurent CANTUEL



Laurent CANTUEL a créé son entreprise de menuiserie-Charpente en 2011 à Ladinhac, où il a toujours son atelier de fabrication et son siège social. En 2016, il a ouvert un point de vente au 15 de la rue Louis Maffre à Lafeuillade. Il emploie actuellement 1,5 salariés et deux compagnons du devoir. Il envisage de développer son activité en s'installant sur la zone d'activités du pays de Montsalvy.

Ouvert le mercredi de 9h00 à 2h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

Tél. : 04 71 48 72 11

www.menuiseriecantuel.fr

Le garage Jean-Louis LACOSTE



Jean-Louis LACOSTE a repris en 2017 le garage de Jean-Louis PUECH dont il était salarié depuis dix ans. Agent Citroën, il propose la vente et la réparation de véhicules toutes marques et emploie 7 salariés. Son garage se double d'une station-service 24h/24 et d'une station de lavage qui restent la propriété de Jean-Louis PUECH.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 8h00 à 12h00.

Tél. 04 71 62 55 03.

www.garagelacoste.fr

Le garage SOULENQ



Pierre-Antoine SOULENQ a créé son entreprise en 2013 et s'est installé dans les anciens locaux de l'entreprise Meyniel en 2016.

Il développe une activité de vente et réparation de véhicules neufs et d'occasion avec le réseau AD Expert pour la réparation et AutoEasy pour la revente.

Il emploie 4 salariés et projette l'ouverture d'une station de lavage pour véhicules.

www.garage-soulenq.com

La Poste de Lafeuillade



Le bureau de Poste de Lafeuillade-en-Vézé est installé dans un local que la commune a aménagé en même temps que la nouvelle mairie. Outre les services postaux et bancaires, on y trouve un « Relais lecture » de la médiathèque départementale qui propose gratuitement des prêts de livres. C'est **Isabelle MAGNE** qui assure les tournées de facteur sur la commune et assure l'accueil au bureau de Poste aux heures d'ouverture.

Ouvert du mardi au vendredi de 11 heures à 12 heures et de 13h30 à 15h30

Le Crédit Agricole



Le Crédit Agricole Centre France propose une permanence banque mobile tous les jeudis de 9h30 à 12 heures devant son distributeur automatique de billets de Lafeuillade.

Toutes opérations banque et assurance et possibilité de rencontrer sur rendez-vous un conseiller commercial : stephanie.bertin@ca-centre-france.fr, tél. 06 77 35 06 31. Il propose également aux porteurs d'une carte bancaire Crédit agricole les services d'un Relais CA (ex Point Vert) à la supérette Utile (retraits d'espèces).

Motoculture - Quincaillerie Joël MONDOR



Jean-Paul MONDOR a créé cette activité à Lafeuillade en 2002 après l'avoir exercée durant 27 ans comme salarié auprès de l'entreprise MEYNIEL. Il a transféré son magasin et son atelier à son emplacement actuel, au rond-point des Planquettes, en 2006. Son fils Joël a repris l'entreprise en 2014 pour y développer une activité de vente et réparation en motoculture, un magasin de quincaillerie et d'outillage. Il emploie un salarié, son père étant resté dans l'entreprise à temps partiel.

Ouvert du mardi au samedi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le dimanche (sauf en janvier) de 8h30 à 11h30

Julien ROQUETTE et l'EURL SERVICIS



Créée en 2009 à Lafeuillade par Julien ROQUETTE, l'EURL Servicis propose toute une gamme de services à la personne (bricolage, entretien parcs et jardins, informatique...) et développe une activité de création, d'aménagement d'espaces verts et d'égavage.

Il emploie deux apprentis, ses ateliers étant situés au 4 rue Teissonnières.

Tél. 06 32 60 39 01

www.julienservicis.com

Centraliment



Filiale du groupe coopératif ALTI-TUDE, Centraliment a ouvert un dépôt et un magasin à Lafeuillade en 1989.

Eric ARNAL est depuis peu le nouveau responsable du site, au 4 rue de La Croux, qui propose semences, alimentation animale, engrais, matériel d'élevage et de jardinerie.

Ouvert le lundi de 9h00 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (17h30 d'avril à octobre), le samedi de 9h00 à 12h00

Tél. 04 71 62 57 69

Défi-Mat



L'entreprise MEYNIEL a rejoint la zone d'activités d'Esban, à Ytrac, en 2015. Elle a malgré tout tenu à conserver un atelier sur son site historique de Lafeuillade, où elle propose un service après-vente de proximité avec un atelier de réparation et un magasin de pièces et accessoires. Le site est placé sous la responsabilité de **Patrick DELORT**. Il fait partie des 11 sites de l'entreprise Défi-Mat qui emploie 160 personnes et rayonne sur 5 départements (15, 19, 87, 23 et 03).

Ouvert de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

Tél : 04 71 62 56 72

Les éleveurs du Pays Vert



Le groupe d'inséminateurs des Eleveurs du Pays Vert dispose depuis deux ans d'un local loué à un particulier rue Germain Prat dans le bourg de Lafeuillade-en-Vézé.

Les trois inséminateurs qui y sont basés proposent leurs services aux élevages de plusieurs communes du secteur.

LOTISSEMENT DU CHATEAU D'EAU LAFEUILLE EN VEZIE

A VENDRE 12 TERRAINS A CONSTRUIRE DE 510 A 1450 m²

Un lotissement offrant des ESPACES COMMUNS PAYSAGES respectueux de l'environnement : ruelles, vergers, portails, toitures de verdure, prairies de bœufs.

- TROIS MAISONS LOCATIVES sur des lots de 200 à 300 m²
- QUATRE MAISONS «JARDIN» avec des jardins de 300 à 365 m²
- A VENDRE DOUZE TERRAINS A Construire de 510 à 1450 m²

VOTRE FUTUR LIEU DE VIE INFORMATIONS 04 71 62 55 12

Les partenaires de l'opération: La Région Auvergne-Rhône-Alpes, cantal, etc.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ici, la Région investit pour votre projet



RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

Ordre du jour : tarifs municipaux 2021 - Convention de mise à disposition de matériel - Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps - Désignation des membres du CCAS - Personnel communal : créations de postes - Budget lotissement - Décisions modificatives - Travaux de mise en conformité : achats de terrains dans le périmètre du captage des eaux - Rectification des prix de vente des terrains du lotissement du Château d'eau - Motion « Pour que vive la ligne de l'Aubrac » - Loyer commerce - Questions diverses.

Présents : tous les membres du conseil municipal sauf Mme Adélaïde RODHES, absente excusée.

DÉLIBÉRATIONS

● **Tarifs municipaux 2021 :** le conseil municipal adopte les tarifs municipaux 2021 et souhaite étudier la possibilité de mettre en place une facturation semestrielle pour l'eau et l'assainissement.

● **Convention de mise à disposition de matériel :** Monsieur le Maire présente la convention entre les communes de Lafeuillade-en-Vézère et Leucamp. Il précise que la mise à disposition de l'épaveuse est consentie moyennant la somme de 14 € HT soit 16,80 € TTC de l'heure. Il précise également les conditions d'entretien et de réparation. Accord du conseil municipal.

● **Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps :** Monsieur le Maire présente le dispositif du Compte Epargne Temps qu'il

propose de mettre en place pour le personnel communal. Il précise que le Comité Technique a émis un avis favorable. Accord du conseil municipal.

● **Désignation des membres du CCAS :** Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une élection pour remplacer Mme Isabelle BOUYGUES au sein du conseil d'administration du CCAS compte tenu de l'annulation de son élection au conseil municipal. A l'issue du scrutin, Mme Marie-Paule PUECH remplace la conseillère sortante. Le reste du conseil d'administration reste inchangé.

● **Personnel communal :** créations de postes pour les agents de l'école. Monsieur le Maire explique qu'en raison du changement du nombre de semaines scolaires (36 contre 35 auparavant), il est néces-

saire de procéder à une modification de postes afin de modifier le temps de travail des agents affectés à l'école. Accord du conseil municipal.

● **Budget lotissement -** Décisions modificatives n° 1-2020 : écritures budgétaires sur le budget lotissement. Accord du conseil municipal.

● **Travaux de mise en conformité des captages :** achats de terrains. Monsieur le Maire explique qu'afin d'effectuer les travaux de mise en conformité des captages, il est nécessaire pour la commune d'acquérir les terrains de Messieurs Christian FAU et Alain BOUISSOU. Il propose d'acquérir ces terrains sur la base de 0,80 € le m². Accord du conseil municipal. Concernant Madame BLANC, l'acquisition de son terrain interviendra après les travaux.

● **Rectification des prix de vente des terrains du Lotissement du château d'eau :** les prix de vente des terrains du lotissement ont été fixés par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2019. Suite à la réalisation du document d'arpentage par le géomètre, les surfaces des lots n°1-9-10-11-12-13-14-15-16-17-19 ont été légèrement modifiées. Il est donc nécessaire de rectifier le prix de vente de ces lots, le prix au m² restant identique à la délibération du 26/09/2019. Accord du conseil municipal.

● **Motion « Pour que vive la ligne**

de l'Aubrac : l'AMF15 propose aux collectivités de se mobiliser afin de conserver « L'Aubrac », ligne SNCF du Massif Central. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'adopter une motion « Pour que vive la ligne de l'Aubrac ». Accord du conseil municipal.

● **Loyer commerce** : demande de Madame Christine GLAYAU. Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame GLAYAU demandant au conseil municipal, en raison de la crise sanitaire et de la fermeture de son commerce en raison du confinement, l'exonération de son loyer du mois de novembre 2020. Accord de la majorité du conseil municipal. Précision est faite qu'il s'agit là d'une exonération à titre exceptionnel et par solidarité.

QUESTIONS DIVERSES

● **Organisation du temps scolaire** : la question se pose de savoir si la commune décide d'adopter un rythme scolaire sur 4 jours ou le conserver sur 4 jours et demi. La réponse doit être donnée avant le 22 janvier en cas de changement. Les institutrices sont favorables aux 4 jours et demi. Les parents d'élèves ont été sollicités afin de connaître leur position. La position sera arrêtée au prochain conseil d'école. Le conseil municipal tranchera si les avis sont différents.

● **Purificateur d'air pour la cantine** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'achat de ce dispositif bénéficie d'une aide de la Région à hauteur de 80 % dans la limite de 1 800 € de dépenses. Les filtres doivent être changés tous les 3 ans. Le devis en notre possession s'élève à 1 804 € HT. Compte tenu du coût et des incertitudes sur l'efficacité

de ce dispositif, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

● **Vidéoprotection de la Zone d'activités** : Monsieur le Maire présente l'étude pour la mise en place de cette vidéoprotection. Vu le coût de la maintenance annuelle qui serait à la charge de la commune, le conseil municipal réserve sa décision.

● **Devis coussins Berlinois** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en place de coussins berlinois ainsi que la signalétique obligatoire est envisagée au lotissement du Puy des Vieilles. Le prix pour un coussin s'élève à 1 611 € TTC soit dans le cas présents 1 611 € X 2. Le conseil municipal reparlera de ce projet lors d'une prochaine réunion.

● **Démolition de la maison Puech** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 devis ont été demandés. Deux devis ont été reçus pour 12 104 € TTC de l'entreprise Longuecamp et 11 952 € TTC de l'entreprise Lapierre (pas de dégazage, et l'enlèvement de la cuve n'est pas notée sur le devis). En cas de démolition, si un projet peut être envisagé, la démolition pourrait être prise en compte dans les demandes de subvention.

● **Fleurissement 2021** : proposition est faite de fleurir uniquement les lieux suivants : mairie, école, commerces, ainsi que quelques massifs notamment le rond-point et quelques bacs à fleurs afin de réduire le coût. Le coût actuel de cette opération s'élève à 1 800 €.

● **Projet santé** : à la demande de la commune de Lafeuillade, une réunion a été organisée par la Communauté de communes de la Châ-

taigneraie cantalienne à Montsalvy afin de réfléchir à l'évolution de l'offre de santé sur le territoire du pays de Montsalvy. Il existe actuellement trois pôles de santé autour des trois pharmacies de Montsalvy, Calvinet et Lafeuillade/Lacapelle. Les élus ont affirmé leur volonté de maintenir ces trois pôles de santé. Il conviendrait de travailler sur un projet de santé qui pourrait déboucher sur la création d'une maison de santé sur le secteur de Lafeuillade si toutefois un nouveau médecin s'installe.

● **Déchets** : présentation par Monsieur le Maire du guide pratique de gestion et prévention des déchets. Le tarif actuel de la redevance s'élève à 170 €. Ce tarif est stable depuis 2018 mais les dépenses augmentent de 2,3 % par an, ce qui entraîne une hausse de 15 % des tarifs de base. La redevance annuelle prélevée par la Communauté de communes va donc passer de 170 € à 195,50 €/an.

● **Bulletin municipal** : Monsieur le maire remercie les membres de la commission communication qui a élaboré ce nouveau format de bulletin. Il sera distribué dans les boîtes prochainement.

● **Colis de Noël** : compte tenu du contexte sanitaire, la mairie ne pourra pas organiser cette année le repas de Noël des aînés. En lieu et place, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé d'offrir aux personnes de plus de 70 ans un colis de Noël composé de produits achetés auprès des commerçants de la commune.

● **Travaux école pendant les vacances** : une salle devra être débarrassée pour la mise en place d'un point d'eau dans la salle de réunion des professeurs.

RÉUNION DU 21 JANVIER 2021

Ordre du jour : demandes de subventions DETR et DSIL 2021 - Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement - Questions diverses.

Présents : tous les membres du conseil municipal sauf M. Pierre TALON, absent excusé.

DÉLIBÉRATIONS

● **Demandes de subventions** : Monsieur le Maire présente les différents dossiers de demande de subventions que la commune souhaite

déposer :

- **DETR** : aménagement d'un local pour l'installation d'un professionnel de santé. (n° 1)

- **DETR** : construction de 4 loge-

ments seniors (n° 2). Il faut se renseigner sur les autres possibilités de subventions pour ce dossier.

- **DETR ou DSIL** : réfection du Pont du Maisonial (participation à hauteur de 50 % de la commune de Prunet) - subventions déduites.

- **DSIL** : travaux de mise en conformité des captages d'eau potable.

Pour information, le projet de maison de santé, s'il devait se réaliser, serait porté par la Communauté de communes de la Châtaigneraie can-

talienne dès qu'un ou des médecins auront confirmé leur décision de s'installer à Lafeuillade.

Accord du conseil municipal.

● **Autorisation d'engager, de li-
quider et mandater les dépenses
d'investissement** : Monsieur le
Maire présente cette délibération qui
a pour but d'assurer la continuité du
fonctionnement de la collectivité dans
l'attente du vote du budget 2021. Ac-
cord du conseil municipal.

● **Vidéoprotection des zones
d'activités** : Monsieur le Maire pré-
sente un nouveau devis pour la mise
en place d'un système de vidéoproté-
ction de l'entrée de l'ancienne et de
la nouvelle zone d'activités, ainsi que
la crèche et l'ALSH. Le devis s'élève à
11 297 € HT avec 80 % de subvention
du Conseil régional Auvergne-Rhône-
Alpes. Aucune maintenance n'est
à prévoir avant 3 ans et aucun abon-
nement. Vote : 13 pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

● **Travaux d'assainissement
- Chemin de Granouillère (ré-
paration)** : Monsieur le Maire ex-
plique qu'il est nécessaire de rempla-
cer 130 mètres de conduite (environ
3 000 €). Il y a également une fuite
d'eau à Sylveterre qu'il a fallu traiter.

● **Démolition de la Maison
Puech** : Monsieur le Maire pré-
sente les devis : Longuecamp :
10 087 € HT ; STAP 15 : 11 000 € HT ;
Lapierre : 9 960 € HT. Il est décidé de
surseoir à ces travaux dans la mesure
où ils pourraient être subvention-
nés s'ils s'inscrivent dans un projet
d'aménagement futur.

● **Travaux d'étanchéité au châ-
teau d'eau du lotissement (ré-
serve incendie du lotissement)** :
Monsieur le Maire explique que la
prestation totale, par une entreprise
extérieure, s'élèverait à environ
10 000 €. Concernant les achats de
fournitures, nous sommes en posses-
sion de 3 devis HT : 2 397 €, 707,89 €,
1 584 €. Le Conseil municipal retient
le devis le moins élevé. Les travaux
seront réalisés par les employés mu-
nicipaux.

● **Réfection des vestiaires de
foot** : Monsieur le Maire explique
que la commune a fait établir 3 devis
HT pour l'achat de fournitures : 644 €,
809 €, 1 022 €. Le conseil municipal
se prononce en faveur du devis des
établissements SEGURET (644 €).
Les travaux seront réalisés par les
employés communaux. Quelques tra-
vaux d'isolation sont également pré-
vus soit 1 000 € au total.

● **Travaux de voirie Route de
Cances** : Monsieur le Maire informe le
conseil municipal que la Société Colas
interviendra pour refaire les travaux.

● **CCAS** : Monsieur le Maire pré-
sente au conseil municipal le courrier
de l'AMF concernant la campagne de
vaccination. Seize administrés sont
inscrits sur le registre des personnes
vulnérables, il est décidé de les
contacter pour leur proposer un ac-
compagnement.

● **Demande du Sénateur Sauta-
rel** : Monsieur le Maire soumet la de-
mande du Sénateur Sautarel quant à
la transmission des adresses-courriels
des membres du conseil municipal.
Accord du conseil municipal.

● **Personnel communal** : Mon-

sieur le Maire explique que : le rempla-
cement d'Audrey Dubreuil, jusqu'au
26 mai 2021, est assuré par Valérie
Donadey qui a annoncé son départ
au 5 mars, pour raisons personnelles.
Contact a été pris avec le CDG pour
son remplacement.

● **École** : arrêt maladie de Valé-
rie Brasquies ; elle est remplacée par
Emma Basset. Céline Maury et Sté-
phane Julien seront en formation d'in-
tégration la première semaine de fé-
vrier.

● **Maison de santé** : Monsieur le
maire a reçu deux médecins généra-
listes potentiellement intéressés pour
une installation à Lafeuillade-en-Vézic.
Une réflexion de leur part est actuel-
lement en cours. Proposition est faite
d'organiser une réunion entre tous les
professionnels de santé du secteur
(kiné, pharmacien, infirmières, ostéo-
pathe, docteur Gapihan) ainsi que les
deux médecins intéressés.

● **École** : Monsieur le Maire informe
le conseil municipal que la réunion de
la commission école est reportée en
raison du couvre-feu et du contexte
sanitaire.

TOUR DE TABLE

● **École** : on restera sur 4 jours ½
hebdomadaires à la rentrée 2021,
conformément au souhait des parents
d'élèves et enseignants. L'école met
en place un site internet. Pas de chan-
gement du nombre de postes pour la
prochaine rentrée. Un point est fait
sur le projet « Alliance ».

● **Déneigement** : les administrés
ont été globalement satisfaits. Le dé-
neigement a été bien fait.

RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2021

**Ordre du jour : Comptes de gestion et comptes adminis-
tratifs 2020 - Contrat de location Terrya - Vidéoprotection
des zones d'activités - Autorisation d'engager les dépenses
d'investissement budget AEP et assainissement - Questions
diverses.**

*Tous les conseillers municipaux sont présents (Marie-Claude Gintrand et
Lionel Trin via visio-conférence).*

DÉLIBÉRATIONS

1 - COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Présentation des comptes de ges-
tion et comptes administratifs

2020 des budgets commune, CCAS,
eau et assainissement, lotissement et
regroupement commercial.

Budget commune :

● **Section de fonctionnement** :

les dépenses s'élèvent à 363 201,27 €,
les recettes à 555 817,06 € ; soit un
excédent brut de 192 615,79 €. L'ex-
cédent net ressort à 133 488,26 €
après virement de 59 127,53 € à la
section d'investissement du BP 2021.

● **Section d'investissement** :
les dépenses réalisées s'élèvent
à 147 675,48 € et les recettes à
109 844,95 €, d'où un déficit de
37 830,53 €.

● **Budget CCAS** : les dépenses
s'élèvent à 2 253,08 €, les recettes
à 2 455,68 €, d'où un excédent de
202,60 €.

Budget eau et assainissement :

● **Section de fonctionnement :** les dépenses s'élèvent à 111 672,82 €, les recettes à 138 858,89 €, soit un excédent brut de 27 186,07 €. L'excédent net ressort à 5 051,89 € après affectation de 22 134,18 € au BP 2021.

● **Section d'investissement :** les dépenses réalisées s'élèvent à 168 546,13 €, les recettes à 176 985,95 €. Soit un résultat de 8 439,82 €.

Budget lotissement :

● **Section de fonctionnement :** les dépenses et les recettes s'équilibrent à 460 810,80 €.

● **Section d'investissement :** les dépenses s'élèvent à 412 912,99 €, les recettes à 235 936,11 €, soit un déficit de 176 976,88 €.

Regroupement commercial :

● **Section de fonctionnement :** les dépenses s'élèvent à 3 171,15 €, les recettes à 14 939,83 €, soit un excédent brut de 11 768,88 €. L'excédent net ressort à 0 € après affectation de 11 768,68 € au BP 2021.

● **Section d'investissement :** les dépenses s'élèvent à 24 453,52 €, les recettes à 12 099,71 €, d'où un déficit de 12 353,81 €.

Conformément à la réglementation, le maire ne prend pas part au vote. Chacun des comptes administratifs est approuvé à l'unanimité.

2 - CONVENTION TERRYA

Le maire indique qu'il est sollicité par la société Terrya, installée dans la zone artisanale de Lafeuillade-en-Vézé, pour louer une partie des locaux de la maison Puech (90 m²), propriété de la commune, pour une durée de trois mois, du 1^{er} mars 2021 au 31 mai 2021, à des fins de stockage de marchandise. Le montant du loyer est fixé à 243 €/mois. Il est précisé que les marchandises seront stockées uniquement à l'intérieur des locaux. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

3 - VIDEO-PROTECTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sera déposée à la préfecture du Cantal. Une demande de subvention à hauteur de 80 % sera déposée auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le mon-

tant de l'investissement ressortant à 11 614,47 € HT. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4 - INTERCONNEXION EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DE LACAPPELLE-DEL-FRAISSE

Le maire donne lecture du courrier du maire de Lacapelle-del-Fraisse qui fait suite à une rencontre entre les deux conseils municipaux en août 2020 pour tenter de régler le différend qui oppose les deux communes. Le maire de Lafeuillade donne lecture d'un projet de courrier en réponse dans lequel il note avec satisfaction la révision du montant de la taxe de prélèvement facturée à la commune de Lafeuillade et accepte un prix de l'eau de 0,55 €/m³ tout en regrettant le principe d'une facturation qui va à l'encontre des accords antérieurs. La commune de Lafeuillade étudie une solution pour être autonome en eau potable : les devis demandés pour la réalisation d'une canalisation depuis Sylveterre jusqu'à la station de traitement s'élèvent à 50 000 €, auxquels il faudra ajouter 50 000 € de travaux sur les réseaux.

QUESTIONS DIVERSES

● **Manifestations :** la commune devrait accueillir le 18 juillet 2021 une nouvelle course cycliste organisée par le Vélo Club de Maurs. Le coût s'élève à 850 € et serait supporté par l'association Lafeuillade Animation. La commune accepte le principe de verser une subvention à Lafeuillade Animation pour boucler le budget de l'opération.

● Il est précisé qu'en raison des contraintes sanitaires, la fête du bœuf de Pâques, organisée par Lafeuillade Animation, n'aura pas lieu dans son format habituel le 21 mars. Seule la vente aux enchères d'animaux sera maintenue si les autorisations nécessaires sont obtenues.

● **Lotissement du Château d'eau :** le maire indique qu'un premier acte de vente pour un lot a été signé avec M. Martinez.

● **Travaux :** le maire précise que les travaux d'étanchéité du château d'eau du lotissement ont été réalisés par les agents communaux et qu'il sera prochainement mis en service. Il indique que les travaux de rénovation des vestiaires du foot, réalisés par les agents communaux, ont débuté et

que l'entreprise « Bois et Paysages » réalise actuellement les plantations sur le lotissement du Château d'eau.

● **Santé :** les élus ont visité les anciens bureaux de l'entreprise Mécatheil pour étudier la possibilité d'y installer provisoirement le cabinet d'infirmières et l'ostéopathe, en recherche de nouveaux locaux, tout en réservant si possible un local pour un futur médecin. Le maire indique toutefois qu'un des deux médecins avec lesquels la municipalité était en contact a fait savoir qu'il ne donnera pas suite à la proposition d'installation à Lafeuillade, et qu'il reste en attente de réponse pour l'autre médecin qu'il avait rencontré.

● **Aménagements divers :** le conseil municipal accepte le principe de fourniture pour l'empierrement du bas du talus en bordure de la propriété de M. Julien Roquette afin de faciliter son entretien par la suite.

● **Vaccination Covid 19 :** sur la base du registre des personnes vulnérables, les élus de la commission CCAS ont recensé 13 personnes qui se sont inscrites en vue de bénéficier d'une vaccination dans le cadre de la démarche initiée par l'association des maires du Cantal. La mairie reste dans l'attente d'une proposition de rendez-vous dans les centres de vaccination et tiendra ces personnes informées.

● **École :** les élus de la commission école ont suivi une formation au projet « Alliance » dans lequel l'école de Lafeuillade est engagée. Ce projet vise à développer des démarches et actions de promotion de la santé et du bien-être des enfants à l'école, durant les temps scolaires et périscolaires. Une première réunion de la commission école est programmée le mardi 15 mars à 18h30.

● **Tour de table :** Marie-Paule Puech souligne la dangerosité du passage piéton situé au niveau du bar-tabac (manque de visibilité pour les piétons). Georges Ginioux déplore les dépôts sauvages constatés le long du chemin qui conduit à la déchetterie intercommunale. Le maire fait part des nombreux problèmes de voisinage dont il est saisi en lien avec le comportement de chiens, chats et autres animaux domestiques.

RÉUNION DU 08 AVRIL 2021

Ordre du jour : Vote des Budgets Primitifs 2021 - Vote des taux d'imposition - Loyer local anciennement ARTAL - Questions diverses.

Tous les conseillers municipaux sont présents, exceptée Nathalie Auras, absente excusée.

DÉLIBÉRATIONS

● **Vote des taux d'imposition 2021** : la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a définitivement été supprimée par l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Les communes ne percevront plus de TH, mais en compensation elles percevront le produit de la Taxe Foncière Bâtie du Département.

Les taux d'impositions pour l'année 2021 seront donc de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TBF commune 21,26 % + TBF Département 23,56 %) :

- 44,82 % (taux 2020 : 20,82 %)

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 94,70 % (taux 2020 : 93,77 %)

● **Approbation du budget primitif 2021 de la commune** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 615 910,26 € en fonctionnement et à 267 527,53 € en investissement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

● **Approbation du budget primitif 2021 du CCAS** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 2 502,60 € en fonctionnement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

● **Approbation du budget primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 140 583,89 € en fonctionnement et à 290 542,18 € en investissement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

● **Approbation du budget primitif 2021 des commerces** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 16 160,13 € en fonctionnement et à 24 968,81 € en investissement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

● **Approbation du budget primitif 2021 du lotissement** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 364 376,88 € en fonctionnement (y compris les écritures d'ordres) et à 284 376,88 € en investissement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

● **Loyer local professionnel de santé 2021** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'agencement de l'ancien local Artal vont débiter prochainement. Ce local, situé 4 rue Louis Maffre, est destiné à la location à un professionnel de santé (kinésithérapeute). Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement. Proposition de fixer ce loyer à 440 € à compter du 01/09/2021. Accord du conseil municipal.

● **Réfection du Pont du Maissonial, demande de subvention dans le cadre des amendes de police** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la DETR ou DSIL 2021. Il propose de solliciter également une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police. Accord du Conseil Municipal

● **Vente de terrain à Mme Adélaïde RHODES** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'un cabinet d'esthéticienne porté par Mme Adélaïde RHODES. Mme Rhodes souhaite acquérir une parcelle d'environ 150 m² située à côté des commerces actuels Rue Louis Maffre. Dans l'attente de la réalisation du document d'arpentage, le conseil municipal donne son accord pour la vente de ce terrain au prix de 20,00 € HT le m².

QUESTIONS DIVERSES

● **Travaux de voirie** : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de voirie sont nécessaires. Il présente les devis correspondants :

- travaux pour la traversée de route et reprise d'un aqueduc suite à un affaissement de la route à Granouillère pour un montant de 2 215 € TTC.

- travaux de réalisation d'une purge et création d'une poutre de rive à Feydel pour un montant de 2000 € TTC.

Accord du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux.

● **Informations courriers envoyés à la Communauté de Communes** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des 2 courriers suivants envoyés à la Communauté de Communes :

- problème d'assainissement à la Zone Artisanale de Montsalvy : il est demandé à la Communauté de Communes d'assurer la remise en état du système de fonctionnement des pompes du poste de relevage d'assainissement. Après cette remise en état, la commune en assurera l'entretien.

- station de traitement des eaux des 3 Arbres (station qui reçoit de l'eau de 3 sources, 2 en provenance de Lacapelle-del-Fraisse et 1 de Lafeuillade-en-Vézies) : il est demandé à la Communauté de Communes de faire procéder à des réglages afin que la commune de Lafeuillade puisse augmenter la quantité d'eau fournie à la station. La commune de Lafeuillade, ayant récemment changé ses pompes, est en capacité de fournir plus d'eau.

● **Demande APPMA (Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)** : l'association voudrait disposer des 2 étangs et assurerait le nettoyage avec l'aide des employés communaux. Le bail existant avec l'APPMA est de 30 ans, il se termine en 2025. Accord du conseil municipal (à voir si avenant au bail à faire).

● **Parking covoiturage** : il est prévu sur la commune, un parking covoiturage, au rond-point au délaissé. Celui-ci sera pris en charge en totalité par la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

● **Demande d'installation pour un Food-truck** : la commune a été sollicitée par un particulier qui souhaiterait installer un food-truck sur la commune. À étudier.

INFORMATIONS

● **Présentation d'un devis pour l'acquisition d'une balayeuse** (afin de nettoyer les trottoirs) pour un montant de 6 168 € TTC.

● **Problèmes d'incivilités aux PAV (Points d'Apport Volontaire)** : Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, d'y apposer des panneaux d'information pour interpeller les personnes non respec-

teuses des consignes de tri.

● **La Communauté de communes** a lancé une réflexion sur la gestion de son service ordures ménagères. Le système de collecte va être modifié. Chaque commune sera amenée à modifier ses points de collecte.

● **Vaccination** : dans le cadre de la vaccination des personnes de plus de 75 ans, la commune a accompagné 11 personnes au centre de vaccination de l'hôpital et 8 ont pu être inscrites sur le centre de vaccination de Montsalvy. Remerciements aux élus qui ont accompagné ces personnes.

● **Visite de Monsieur Sauta-**

rel, Sénateur de Cantal : il viendra à la rencontre des élus de Lafeuillade-en-Vézies le 26 avril à 18 h à la Mairie. Les élus disponibles sont invités à cette rencontre.

● **Installation d'une boîte à livres sur la commune** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour l'installation d'une boîte à livres. Mme Adélaïde Rhodes se charge de se renseigner.

● **Demande d'installation d'un éclairage public route de Cances** (maison Jean-Marc Puech).

À voir si il est possible de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie.

RÉUNION DU 24 JUIN 2021

Ordre du jour : Bail emphytéotique - pavillons sociaux au lotissement du château d'eau ; travaux de mise en conformité des captages d'eau : demande de subvention, convention de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, création de servitudes de passage ; décisions modificatives - Budget AEP ; admission en non-valeur ; transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne - Questions diverses.

Tous les conseillers municipaux sont présents, exceptée Adélaïde Rhodes, absente excusée.

DÉLIBÉRATIONS

● **Bail emphytéotique - Pavillons sociaux du lotissement du château d'eau** : la construction de 3 pavillons sociaux au lotissement du château a été confiée à Cantal Habitat, qui en sera propriétaire. La commune reste toutefois propriétaire des terrains. Aussi, il convient de signer un bail emphytéotique avec Cantal Habitat ; ce contrat est conclu pour une durée de 52 ans. Accord du Conseil Municipal.

● **Mise en conformité des captages d'eau potable** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages d'eau potable est en cours ; la commission d'appel d'offres se réunira prochainement.

Il présente le projet de convention avec Cantal Ingénierie & territoires pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 4 033,37 € HT. Accord du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à l'agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de ces travaux. Accord du Conseil Municipal pour solliciter une aide de 50 % du coût du projet.

Enfin, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il souhaite régulariser les servitudes de passage pour l'accès aux captages ; aucune délibération n'existait jusqu'alors pour les officialiser. Accord du conseil municipal pour établir une servitude de passage sur la propriété de M. BOUISSOU pour le captage des 3 arbres et sur la propriété de M. FAU pour le captage des Vialles.

● **Décisions modificatives** : écritures budgétaires sur le budget Eau et Assainissement. Accord du conseil municipal.

● **Admission en non-valeur** : admission en non-valeur de la somme de 1,50 € sur le budget Eau et Assainissement. Accord du conseil municipal.

● **Opposition au transfert de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité à la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne** : le conseil communautaire de la Châtaigneraie Cantalienne a décidé de la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) par la communauté de communes afin, entre autre, d'organiser le transport à la demande sur son territoire. Toutefois, la Région a indiqué qu'en cas de prise de cette compétence par la Communauté de communes, elle ne verserait plus les financements correspondants. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de s'opposer à cette prise de compétence par la communauté de communes. Opposition à l'unanimité du conseil municipal à la prise de compétence AOM par la communauté de communes.

● **Prêt de salle** : l'Association AFOCG sollicite le Conseil Municipal pour le prêt d'une salle communale afin d'organiser des sessions de formation à l'attention de ses membres. Accord du conseil municipal pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle du conseil municipal.

● **Demande de subvention** : l'ADMR de la Haute-Châtaigneraie sollicite la commune pour le versement d'une subvention. Accord du conseil municipal pour une subvention de 50 €.

QUESTIONS DIVERSES

● **Marché** : Monsieur le Maire souhaiterait redonner du dynamisme au marché du dimanche matin ; différentes idées sont proposées : cibler

un dimanche par mois, trouver de nouveaux exposants, mettre en place des animations, solliciter les associations communales...

● **Pavillons seniors** : M. DAYRAL, Directeur en charge de la gestion du patrimoine à Cantal Habitat, rencontrera le conseil municipal courant juillet afin de présenter le projet des pavillons seniors au lotissement du Château d'eau.

● **RD 920** : la réfection de la traverse de Lafeuillade-en-Vézère sera réalisée à l'automne. Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il souhaite profiter de ces travaux pour réaliser le changement des plaques des canalisations. Des devis vont être demandés.

● **Lotissement du château d'eau** : plus-value concernant l'aménagement de l'escalier pour un mon-

tant de 1 124 € HT.

● **École** : baisse des effectifs prévisionnels à la rentrée : 53 élèves (60 en 2020/2021); demande d'une aide à la commune pour financer les sorties piscine; demande d'agrandissement de la cour - réflexion à mener pour l'aménagement global de la place.

DIVERS

● Remerciement de l'Association des Maires de France des Alpes-Maritimes pour le don effectué suite au passage de la tempête Alex.

● Démission de M. JULIEN Stéphane au 27 août. M. HEIREL David, qui avait effectué une mission d'intérim pour la commune l'an dernier, sera embauché pour 2 mois à compter du 1^{er} juillet.

● **Commission Agriculture de la communauté de communes** : étude

en cours pour la réalisation d'un projet méthanisation/biogaz. Au titre du plan Châtaigne : projet de plantations de 7 000 châtaigniers sur le territoire (50 plantations en cours). Projet de Plan Alimentaire Territorial à l'étude.

TOUR DE TABLE

● **Local Maison Vialacre** : travaux en cours, fin de chantier prévue début septembre pour l'installation de la kiné.

● **Maison de santé** : diagnostic en cours de réalisation, il s'agit d'une première étape préalable à l'élaboration d'un projet de santé.

● **Sporting Châtaigneraie Cantal** : remerciements pour la réfection des vestiaires et l'entretien du terrain. Les co-présidents rencontreront prochainement les maires des 3 communes.

RÉUNION DU 29 JUILLET 2021

Ordre du jour : mise en conformité des captages d'eau potable : choix de l'entreprise et de l'hydrogéologue - Personnel communal - Questions diverses.

Tous les conseillers municipaux sont présents, exceptés Nicolas CAUSSE et Adélaïde RHODES, absents excusés.

Présentation par M. DAYRAL, Directeur en charge du patrimoine chez Cantal Habitat, d'un montage financier pour un projet de construction de logements seniors au lotissement du château d'eau.

DÉLIBÉRATIONS

● **Mise en conformité des captages d'eau potable** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour le choix de l'entreprise en charge des travaux et de l'hydrogéologue en charge de la mission de conseil technique.

L'entreprise retenue pour les travaux est LAPIERRE Hervé pour un montant de 153 600 € HT.

L'hydrogéologue retenu est ERM pour un montant de 9 800 € HT.

Les travaux commenceront début septembre.

Accord du conseil municipal.

● **Ligne de trésorerie** : proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

montant : 200 000 € - durée : 12 mois - taux : 0,65 %. Commission d'engagement : 0,15 % soit 300 €.

Accord du Conseil Municipal.

● **Personnel communal** : les plannings du personnel de l'école sont mis à jour à compter de la rentrée 2021-2022 : Marie-Claude BONNET : 25h50 - Valérie BRASQUIES : 25h10 - Céline MAURY : 29h55 - Aurélie SERVANT : 25h10.

Le poste de contractuel pour les heures de ménage « Covid » n'est pas renouvelé, les heures seront effectuées par le personnel en place.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Élargissement de la rue du Midi** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'indivision Cantarel cèdera à titre gratuit d'environ 100 m² à la commune pour l'élargissement de la voie communale « rue du Midi »; la commune procédera à l'arrachage de la haie.

● **Pont du Maisoniai** : ce pont en limite communale avec la commune

de Prunet devra rapidement faire l'objet de travaux de consolidation. Dans l'attente de financement (dossier de demande de DETR déposé), l'entreprise LAPIERRE le réparera. Un dossier « loi sur l'eau » devra être déposé dans le cadre de ces travaux.

● **Vidéoprotection des zones d'activités** : aucune réponse de la Région reçue à ce jour. Une nouvelle commission doit se réunir en septembre.

● **Marché** : les commissions Vie associative et Commerce artisanat se sont réunies concernant l'organisation d'un marché qui aura lieu tous les 2^e dimanche du mois. Une quinzaine d'exposants seront présents sur le premier marché. Les associations communales seront conviées à une réunion début septembre afin de leur proposer de tenir une buvette à tour de rôle.

● **Situation financière de la Communauté de communes** : la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne rencontre des difficultés financières; les élus communautaires ont ainsi été saisis concernant une nouvelle répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) entre les communes et la communauté de communes en vue de dégager 200 000 € de financements à court terme.

TOUR DE TABLE

● **Laverie automatique** : Christine GLAYAU ouvrira prochainement une laverie automatique à côté du sa-

lon de coiffure.

● **Bus numérique** : demande en cours auprès du Conseil départemental pour accueillir le CyberCantal bus

une fois par mois pour des permanences France Services, afin d'apporter une aide administrative aux habitants.

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2021

Ordre du jour : Mise en conformité des captages d'eau potable ; servitude de passage ; approbations des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement collectif ; garantie d'emprunts pour la construction des pavillons locatifs au lotissement du château d'eau ; décisions modificatives ; provisions sur créances douteuses ; emprunt et questions diverses.

Tous les conseillers municipaux sont présents, excepté Thierry TOUYRE, absent excusé.

DÉLIBÉRATIONS

● **Mise en conformité des captages d'eau potable** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser les droits de passage existants sur les parcelles de M. BOUISSOU et Mme BLANC par des servitudes. Accord du conseil municipal.

● **Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020** : le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, pour l'eau potable et pour l'assainissement. Les rapports ont été établis pour l'année 2020. Il sont désormais publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Rapports adoptés par le conseil municipal.

● **Garantie d'emprunt pour la construction de logements locatifs** : CANTAL HABITAT a réalisé un emprunt pour la construction des logements locatifs du lotissement du Château d'eau. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, dans ce cadre, la commune doit se porter garante à hauteur de 50 % et présente les modalités. Accord du conseil municipal.

● **Provision pour créances douteuses** : la commune a l'obligation de constituer, dans son budget, une provision comptable en cas de non-recouvrement des créances présentant un retard de règlement supérieur

à 2 ans. Suite à la transmission par la comptable d'un état analysant ces créances arrêté au 31/08/2021, il convient de constituer une provision de 20 % de ces créances douteuses, soit 15,55 € sur l'exercice 2021 sur le budget eau et assainissement. Accord du conseil municipal.

● **Emprunt** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser l'emprunt prévu pour le financement des travaux de mise en conformité des captages d'eau potable. Il présente les différentes propositions reçues. Après étude, le conseil municipal choisit la proposition de la Caisse d'épargne pour un prêt de 60 000 € sur 10 ans au taux de 0,45 %.

QUESTIONS DIVERSES

● **Réfection de la traverse du bourg** : le Conseil départemental du Cantal va réaliser la réfection de la traverse du bourg, de la station essence jusqu'à la boulangerie Coubetergues. Ces travaux débuteront le 8 novembre pour une durée de 2 semaines. Monsieur le Maire souhaite profiter de ces travaux pour effectuer le changement de 11 tampons et 39 bouches à clés. Le devis s'élève à 9 065 € HT.

● **Eau** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une première rencontre a eu lieu entre les maires de Lacapelle-del-Fraisie, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézic et Prunet en vue d'établir une convention définissant les modalités d'approvisionnement en eau entre ces 4 communes.

● **Vidéoprotection des Zones**

d'activités : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a validé l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 % du montant prévisionnel des travaux d'installation d'un système de vidéoprotection des zones d'activités. La réalisation des travaux dépendra du montant de la révision du devis initial.

● **Pont du Maisonial** : attribution de subventions de 12 402 € au titre de la DETR 2021 par l'État et de 6 000 € au titre des amendes de police par le Conseil départemental. Le dossier « Loi sur l'eau » est en cours d'élaboration.

● **Factures Eau et assainissement** : à compter de 2022, la facturation sera divisée en 2 échéances annuelles : la première échéance prendra en compte l'abonnement pour les premiers mois de l'année et un estimatif de la consommation selon la consommation habituelle ; la deuxième échéance soldera l'abonnement annuel et la consommation sera facturée selon le relevé effectué.

● **Cantine à 1 €** : Monsieur le maire informe le conseil municipal des modalités du programme « cantine à 1 € » qui nécessite notamment la mise en place d'une tarification sociale. Le conseil municipal propose de réaliser une étude afin d'étudier les répercussions budgétaires d'une éventuelle mise en place ; les parents d'élèves seront sollicités prochainement pour la fourniture des quotients familiaux.

● **Logements seniors** : suite à la rencontre avec Monsieur DAYRAL de CANTAL HABITAT, l'implantation de maisons MODUL'THEIL serait envisageable. Il convient maintenant de vérifier si ces constructions répondent aux obligations des règlements du lotissement et du PLUi.

● **Achat d'une balayeuse** : un premier devis a été reçu pour un montant de 12 360 € TTC, une démonstration a eu lieu avec les représentants de plusieurs communes en vue d'un achat à plusieurs.

● **Système d'alerte au château d'eau des Camps** : devis pour la

mise en place d'un système d'alarme en cas de coupure d'électricité : 3 227 €.

● **Haie rue du Midi** : devis pour l'arrachage et le dessouchage de la haie rue du Midi suite au don de terrain par l'indivision Cantarel : 1 710 €.

● **Haie aux Planquettes** : devis pour l'élague de la haie : 840 € TTC.

● **Abribus secteur la Croux** : demande de particuliers pour l'installation d'un abribus au point d'arrêt du car. Demande à chiffrer pour étude.

● **Abri pétanque** : l'association

des Amis du bouchon Vézitien souhaite installer un abri sur le ponton du skate-park. Accord du conseil sans participation financière de la commune.

● **Microbrasserie** : une microbrasserie s'installera en fin d'année rue Germain Prat, dans l'ancien local de la supérette.

● **Conseil communautaire** : le prochain conseil communautaire du 28/10 se tiendra dans les locaux de MECATHEIL en présence de Monsieur le Préfet. Une réception sera organisée par la municipalité.

● **Cabinet médical** : inauguration le 6 novembre prochain.

TOUR DE TABLE

● **Nettoyage du chemin des capotages à Peyrou.**

● **Permis de construire institut de beauté en cours** : nécessité de respect des normes accessibilité et sécurité liées aux Établissements Recevant du Public

● **Marché du Pays Vézien** : 16 exposants au mois d'octobre - recherche d'un producteur de fruits et légumes.



ÉNERGIES

L'évolution des dépenses d'électricité de la commune

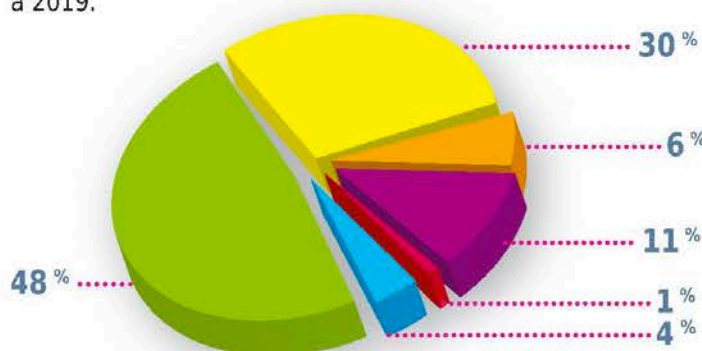
	2017		2018		2019		2020	
	Cons. (Kwh)	Montant € TTC	Cons. (Kwh)	Montant € TTC	Cons. (Kwh)	Montant € TTC	Cons. (Kwh)	Montant € TTC
EAU/ASSAINISSEMENT								
Station Les Vialles	4 030	722,61	2 862	583,29	2 667	575,80	7 433	1 407,71
Station de Peyrou	7 813	1 334,09	7 823	1 340,41	9 337	1 600,46	14 306	2 923,44
Poste relevage Cances					265	141,51		
Château d'eau Sylveterre	844	260,28	1 010	294,59	932	294,67	807	268,08
Château d'eau Jurlhes	0	118,75	0	124,87	12	130,72		138,15
Station d'assainissement Nord			149	135,80	1 262	364,99	1 550	438,91
Sous-total	12 687	2 435,73	11 844	2 478,96	14 475	3 108,15	24 096	5 176,29
BÂTIMENTS COMMUNAUX								
Ecole / Foyer	100 270	15 446,58	81 480	14 171,67	77 886	15 040,21	67 740	12 463,15
Mairie	23 119	3 328,28	23 912	3 572,65	21 924	3 327,91	15 818	3 267,40
Salle polyvalente	4 251	865,65	4 617	985,07	3 403	745,23	2 026	577,30
Monument de la Paix	2 557	498,70	2 464	507,51	1 768	418,11	106	151,48
Communs	754	218,03	775	236,29	797	247,79	786	292,51
Vestiaires	7 855	1 503,89	10 079	1 750,49	8 678	1 587,53	601	1 321,09
Ancienne zone d'activité			506	459,26	816	271,57		
Sous-total	138 806	21 861,13	123 833	21 682,94	115 272	21 638	87 077	18 072,93
ECLAIRAGE PUBLIC								
Lafeuillade Basse	28 292	3 723,01	20 456	2 905,47	7 252	1 176,11	6 978	1 197,64
Teissonnières	15 265	2 249,10	17 880	2 579,88	11 490	1 750,92	11 871	1 771,46
Le Bourg	58 319	7 516,81	24 015	3 743,67	21 968	3 295,72	22 323	3 439,28
Lotissement Albos	13 004	1 791,28	15 717	2 192,10	8 780	1 314,15	8 746	803,08
Z.A. Les Camps	4 878	657,01	5 212	733,57	810	166,87	1 449	241,88
Lacapelle-en-Vézies	3 308	471,30	3 702	525,92	3 951	566,19	3 638	552,15
Sous-total	123 066	16 408,51	86 982	12 680,61	54 251	8 269,96	55 005	8 005,49
TOTAL / ANNEE	274 559	40 705,37	222 659	36 842,51	183 998	33 016,46	166 178	31 254,71

Les comptes administratifs 2020 de la commune

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

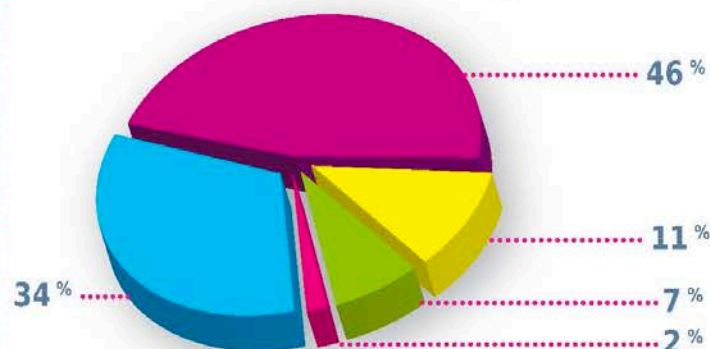
L'année 2020 génère un excédent brut de 192 615,79 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 133 488,26 €.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 555 817,06 €, en progression de 3,31 % par rapport à 2019.



Produits des services	21 493,59 €
Impôts et taxes	268 265,00 €
Dotations et participations de l'État	167 256,46 €
Produits de gestion courante	32 898,27 €
Excédent reporté	60 394,42 €
Atténuation de charges	5 509,32 €
TOTAL :	555 817,06 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 363 201,17 €, en baisse de 5,72 % par rapport à 2019.



Charges à caractère général	121 804,11 €
Charges de personnel	168 217,91 €
Autres charges de gestion courante	39 633,03 €
Charges financières	26 875,22 €
Dépenses d'ordre	6 671,00 €
TOTAL :	363 201,77 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

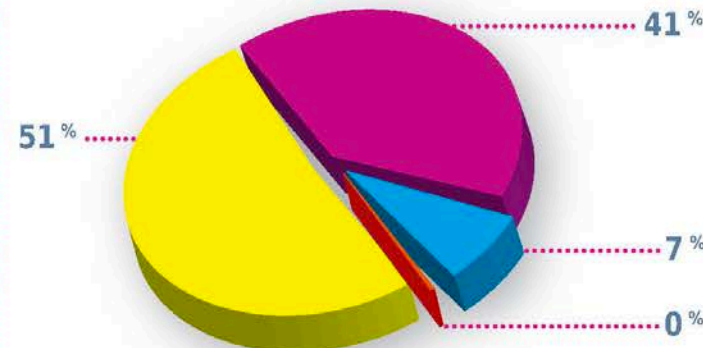
L'année 2020 génère un déficit d'investissement de 37 830,53 € (contre 60 120,57 € en 2019).

Les recettes d'investissement se sont élevées à 109 844,95 € (contre 105 605,07 € en 2019).



Autofinancement 2019	92 335,57 €
FCTVA	2 881,00 €
Taxe d'aménagement	7 558,24 €
Cautionnement	399,14 €
Opérations d'ordre	6 671,00 €
TOTAL :	109 844,95 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 147 675,48 € (contre 165 725,64 € en 2020).



Immobilisations corporelles	11 032,33 €
Immobilisations incorporelles	475,81 €
Remboursement emprunts et caution	76 046,77 €
Déficit d'investissement reporté	60 120,57 €
TOTAL :	147 675,48 €

Principaux investissements 2020 : acquisition mobilier scolaire, défibrillateur, nettoyeur haute pression (6 092 €) et panneaux de signalisation (4 939 €).

LES BUDGETS ANNEXES

Eau et assainissement

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 138 858,89 € (-0,71 %)	Recettes : 176 985,95 €
Dépenses : 111 672, 82 € (+11,9 %)	Dépenses : 168 546,13 €

Lotissement

Les dépenses de fonctionnement (missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, géotechnique, contrôle technique...) et les recettes s'équilibrent à 480 810,80 € dont, en recettes, 75 320,13 € de subventions État et Département.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 412 912,99 € dont 27 422,32 € de remboursement du capital de la dette et 235 936,11 € de recettes d'investissement.

LES SERVICES

Restauration scolaire

4 879 repas servis (soit 33,88 par jour en moyenne) contre 6 521 en 2019 (baisse imputable au Covid)

DÉPENSES	RECETTES
Alimentation 8 725,98 €	Participation des familles 13 392,50 €
Charges de personnel 27 117,64 €	Participation de la commune 22 451,12 €
TOTAL 35 843,62 €	TOTAL 35 843,62 €

Garderie de l'école

DÉPENSES	RECETTES
Goûters 388,03 €	Participation des familles 6 411,30 €
Charges de personnel 10 925,63 €	Participation de la commune 4 902,36 €
TOTAL 11 313,66 €	TOTAL 11 313,66 €



SERVICES

Les tarifs municipaux 2022

	PRIX 2021 en euros	PRIX 2022 en euros
EAU - ASSAINISSEMENT		
location entretien compteur	76,00	76,00
de 0 à x M3	1,00	1,05
abonnement assainissement collectif	15,20	16,00
assainissement (<i>le m³</i>)	1,20	1,25
BRANCHEMENT EAU		
jusqu'à 20 ml (<i>y compris regard</i>)	485,00	490,00
au-delà, le ml	25,00	26,00
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT		
jusqu'à 20 ml	435,00	445,00
au-delà, le ml	27,00	28,00
REMPLACEMENT COMPTEUR GELÉ	125,00	130,00
DROITS DE PLACE le ml d'épilage (<i>1 jour/sem.</i>)	2,50	2,50
MARCHE TRADITIONNEL (<i>par dimanche</i>)	5,00	5,00
CANTINE		
pour le 1 ^{er} enfant	2,90	2,95
pour le 2 ^e enfant	2,70	2,75
pour le 3 ^e enfant	2,30	2,35
Repas enseignant	7,40	7,50
Repas personnel	5,80	5,90
Repas cantinière	3,60	3,70
GARDERIE		
matin	1,60	1,60
soir	1,75	1,75
matin et soir	3,10	3,10
mercredi midi	1,00	1,00
Pénalité de retard au-delà de 18h30 ou 12h30 (<i>le 1/4 d'heure entamé</i>)	5,10	5,10
TRANSPORT VERS L'ALSH/Mercredi	1,00	1,00
TARIF PERMANENCE G.V.A. (<i>/permanence</i>)	25,80	26,00
CIMETIÈRE		
Concession terrain - Trentenaire (<i>le m²</i>)	35,00	37,00
Concession terrain - Cinquantenaire (<i>le m²</i>)	60,00	63,00
Columbarium - Trentenaire	350,00	365,00
Columbarium - Cinquantenaire	650,00	680,00
Dispersion des cendres	20,00	30,00
LOCATION FOYER		
Particuliers résidant sur la commune	160,00	170,00
Particuliers non résidant sur la commune	310,00	320,00
Associations communales	0,00	0,00
Chèque de caution	1000,00	1000,00
LOCATION SALLE POLYVALENTE		
Particuliers résidant sur la commune	160,00	170,00
Particuliers non résidant sur la commune	310,00	320,00
Associations communales	0,00	0,00
Chèque de caution	1000,00	1000,00



VIE ASSOCIATIVE

Les pages des associations

Amicale des anciens Lafeuillade-Le Fraisse



Contacts :

Georges GINIOUX
au 04 71 62 57 92
ou **Serge ROUCHET**
au 06 17 46 45 64

Cette année 2021 n'a pas été plus réjouissante que 2020. Les activités n'ont pas repris, sauf les jeux de cartes et de société du jeudi, avec contrôle du pass sanitaire et respect des gestes barrières bien-sûr.

Nous avons malgré tout fêté l'arrivée du Beaujolais nouveau le 18 novembre à la salle multi-activités du Fraisse et un repas de Noël était prévu le 18 décembre au Foyer de Lafeuillade.

Nous avons fixé la date de notre assemblée générale au 29 janvier 2022 et certains d'entre nous participeront au voyage à Menton pour la fête des citrons. Ce voyage de quatre jours, organisé par le club de Leucamp, regroupe plusieurs clubs alentours afin de remplir un car. Ce mode d'organisation est amené à se reproduire car il est de plus en plus difficile pour les clubs de réunir un nombre suffisant de participants pour les voyages.

Compte tenu du manque d'activités lié à la situation sanitaire, les dirigeants du club ont décidé de rendre l'adhésion 2021 gratuite pour les anciens adhérents.

Le conseil d'administration du club a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 16 juin 2021 : c'est donc Georges GINIOUX qui remplace Robert FERRIERES qui a souhaité cesser la présidence. Un grand merci à Robert qui reste malgré tout au bureau. Le nouveau bureau est composé de Georges GINIOUX (président), Robert FERRIERES (vice-président), Jean-Luc GARDAIS (trésorier), Ginette MOUMINOX (vice-trésorière), Serge ROUCHET (secrétaire) et Danielle CANIS (vice-secrétaire).

Ce nouveau conseil définira le programme d'activités 2022. Bien sûr, nous serons ravis d'accueillir de nouveaux adhérents. Si vous êtes intéressé par notre club, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Association TAICHI 15-12

<https://www.tai-chi-chuan-cantal-aveyron.com>



L'association TAI-CHI 15-12 a repris sa pratique de tai-chi-chuan au foyer rural. Cette année, elle propose **un enchaînement intitulé « la flûte des huit immortels »**. Il s'agit d'utiliser un bâton court pour faciliter l'apprentissage de cet art martial millénaire qu'est le tai-chi-chuan, plus connu comme « la gymnastique chinoise ».

Le cours débute toujours par des exercices de base qui ont vocation d'étirer les muscles avant de travailler la chorégraphie de la forme. Il s'agit d'un enchaînement facile à mémoriser, présentant beaucoup d'avantages dont celui de donner confiance aux débutants par son aspect ludique. Les déplacements sont soutenus par de la musique.

Il permet de mettre en place des fondamentaux de la pratique du tai-chi-chuan comme le transfert de poids, l'axe, le sens de l'équilibre, la coordination...

La pratique de « la flûte des huit immortels » offre à chacun le moyen de se maintenir en forme au travers d'une pratique corporelle douce et modérée. Au fur et à mesure des séances, la mobilité et l'équilibre sont renforcés.

Le cours est précédé d'une option facultative, à savoir l'initiation à la méditation taoïste. C'est un temps pour soi où la respiration abdominale permet de diminuer l'anxiété et l'agitation de nos pensées. Cette méditation nous fait rentrer dans un état de calme et de bien-être.

Où et quand ?

Les adhérents viennent en tenue décontractée avec des chaussures souples sans talon.

Au foyer rural de Lafeuillade-en-Vézère. Tous les vendredis de 18 heures à 19 heures pour la méditation et de 19 heures à 20h30 pour le tai-chi-chuan.

L'encadrement

Jean-Paul Bonhuil, titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif pour l'enseignement du tai-chi-chuan. Depuis 2020, il est aussi habilité par la Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois à encadrer cette discipline dans le cadre du label « SPORT-SANTÉ ».

Lafeuillade Animation

Encore une année où la pandémie nous a contraints à annuler la plupart de nos animations, à notre grand regret.

Nous avons quand même pu en maintenir quelques-unes :

- le Téléthon avec des urnes en décembre 2020,
- la vente aux enchères du « Bœuf de Pâques » avec une quarantaine de bêtes,
- la course cycliste le 18 juillet en collaboration avec le Vélo Club Maurais et la municipalité : un beau plateau avec environ 70 coureurs, un public qui a répondu présent et le soleil.
- La buvette du nouveau marché mensuel à Lafeuillade le 11 septembre.
- La traditionnelle « fête des potirons » qui avait lieu cette année le 10 octobre à Sénezergues avec notre char (photo).



Pour l'année 2021-2022, nous espérons bien pouvoir « relancer la machine » !

- La participation au Téléthon avec une représentation au Foyer d'une pièce de théâtre de la troupe « Veinazès Anim » le 4 décembre.
- Le « Bœuf de Pâques » avec ses animations, sa vente aux enchères et sa « cuisse de bœuf » à midi le dimanche 3 avril 2022.
- La fête des potirons qui aura lieu à Lafeuillade le 2^e dimanche d'octobre (pensez à planter des potirons !).

Contacts :

Vanessa PUECH
06 42 85 19 65

Claudine PEYROU
06 26 29 46 23

Serge ROUCHET
06 17 46 45 64

L'équipe de Lafeuillade Animation vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2022. Nous invitons les personnes intéressées à venir nous rejoindre pour étoffer notre équipe.

Le Groupe Vézien



Contact : Joëlle LESCURE, présidente,
au 04 71 49 40 76.

La crise sanitaire ne nous a malheureusement pas permis de reprendre nos activités normales en 2021.

L'atelier danse a repris seulement le 15 novembre au foyer de Lafeuillade-en-Vézies où il se tient tous les lundis à partir de 20h30 tant que le contexte sanitaire le permet.

Le groupe folklorique quant à lui ne s'est produit qu'à trois reprises à l'hôtel Beauséjour de Vic-sur-Cère, à Arpajon-sur-Cère pour la journée du Patrimoine et lors de la fête de la noix et des potirons à Sénezergues. Il devait enfin participer au marché de Noël de Lafeuillade le 12 décembre.

L'association s'est réunie en assemblée générale le 8 novembre mais, compte tenu des incertitudes, n'a pas établi de programme définitif pour l'année 2022.

Sporting Châtaigneraie Cantal

Les joueurs du Sporting Châtaigneraie Cantal ont repris l'entraînement le 26 juillet sous la houlette de Pierre-Jean PAGIS avec l'équipe 1 qui évoluera encore cette année en Régional 1, la réserve en Départemental 2 et l'équipe 3 en Départemental 5.

Avec l'arrivée de plusieurs joueurs et après plus d'un mois de préparation, le championnat a repris le 11 septembre avec des résultats encourageants pour la suite de la saison. En effet, l'équipe 1 est classée aujourd'hui à la 6^e place et a été éliminée de la Coupe de France au 5^e tour. La réserve, entraînée par Thierry CAZAL et Pierre MICELI se classe aujourd'hui à la 5^e place. Quant à l'équipe 3 dirigée par Claude MONDOR et accompagnée par André CHÂTEAU, elle se classe 2^e.

Le SCC remercie tous les bénévoles, dirigeants et arbitres qui se rendent disponibles chaque week-end et remercie également toutes les personnes qui ont participé à la soirée du club.

Contact : Pierre MICELI au 06 71 57 24 22.



Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Élèves (APE) est un regroupement bénévole de parents d'élèves dont l'objectif est de récolter des fonds qui seront utilisés pour financer les sorties scolaires des enfants, l'achat de matériel pédagogique, les projets élaborés par l'équipe enseignante et la fourniture de lait pour la collation des maternelles.



Le bureau s'est renouvelé cette année. Voici sa composition :

Co-présidentes : Vanessa GALLOT (maman de Nolan en CE1) et Marie-Laure BOUYGE (maman de Timothé en CP).

Secrétaire et vice-secrétaire : Morgane MESET (maman de Léane en GS et Ethan en CE2) et Frédérique GASTON (maman de Kylian en PS).

Trésorier et vice-trésorière : Pascal LE CAPITAINE (papa de Elina en CE1) et Elodie PIGANIOL (maman de Juliette en MS et Lina en CP).



Calendrier prévisionnel des activités pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 16 octobre : fabrication de jus de pommes
 - Novembre : vente de chocolats de Noël
 - 14 novembre : marché de Lafeuillade-en-Vézie
 - 12 décembre : marché de Noël
 - Janvier : vente de madeleines
 - 1^{er} mai : vente de muguet
 - 17 avril : vente de chocolats de Pâques
 - Mai : vente de madeleines
- Evènement de fin d'année à définir
Tout au long de l'année scolaire : danse.
- Nos différentes manifestations sont ouvertes à tous**, nous vous invitons tous, parents d'élèves et habitants de Lafeuillade-en-Vézie, à y participer !

Contacts : Marie-Laure BOUYGE au 06 76 42 52 85 ou Vanessa GALLOT au 06 20 19 59 10.

Veinazès Anim



« Veinazès Anim » a repris depuis le 1^{er} octobre 2021 les représentations du nouveau spectacle : « Galère, Mystère... Presbytère » de Vincent DELBOY.

Comme chaque année à l'occasion du Tététhon, la troupe s'est produite le samedi 4 décembre au Foyer de Lafeuillade. Les recettes ont été versées au profit du Tététhon. Dans les semaines à venir, elle doit notamment se produire le 5 février à Laroquebrou et le 12 février à Rouffiac.

La troupe de Veinazès Anim répète tous les jeudis à partir de 20h30.

Les personnes intéressées pour intégrer la troupe peuvent le faire savoir à Christian FRANCESCHINI au 06 79 51 34 07 ou Isabelle CROUTE 06 08 13 88 60.

ACCA de Lafeuillade-en-Vézie

La pandémie n'a pas permis à nos chasseurs de s'adonner complètement à leur passion favorite. Seule la régulation du grand gibier, sanglier et chevreuil, a pu se dérouler dans des conditions acceptables avec la participation de l'ACCA du Fraisse.

Pour cette nouvelle « campagne », 29 inscrits ont repris leur activité et nous avons pu effectuer un repeuplement gibier semblable à celui des années précédentes. Les migrateurs, pigeons, bécasses, semblent « bouter » cette année notre territoire.

Au cours de l'été, **un groupe de bénévoles a repris les travaux interrompus d'extension et de rénovation du local de chasse** (photo). Nous saluons l'aide du Conseil Départemental qui va nous permettre d'avancer dans la réalisation de notre projet. Nous rappelons que nos piégeurs peuvent vous aider si vous êtes victimes de prédateurs.

Bonne fin d'année à tous.



Le Président : Philippe GAILHAC

Association Les Elfes



L'association Les Elfes, qui compte une quarantaine d'adhérents, propose des cours de gymnastique aux plus de 15 ans et adultes, sous la direction de Nathalie LOBRUTO, animatrice diplômée.

Les cours de gymnastique ont repris mi-septembre. Ils ont lieu le mardi soir au foyer de Lafeuillade-en-Vézie, sauf pendant les vacances scolaires :

- Gymnastique, renforcement musculaire, stretching de 18h15 à 19h15.
- Séance plus tonique de renforcement musculaire, step, choré... de 19h15 à 20h15.

Certificat médical et pass sanitaire obligatoires, chaque participant étant invité à se munir d'un masque, de gel hydroalcoolique et de son matériel personnel (tapis et bouteille d'eau). Venez nombreux et nombreuses pour des séances sportives et de détente dans la convivialité ! Les deux premières séances de découverte sont gratuites.

Renseignements auprès de la présidente, Françoise CARRIER, au 07 87 10 69 82.

Les Amis du Bouchon Vézitien



Pour les personnes souhaitant prendre la licence, vous pouvez nous contacter :

Baptiste Dracon
06 78 35 93 95
Laurent Lavigne
06 29 57 28 66
Christelle Mazot
06 73 47 90 31

Cette saison, l'effectif du club était de 18 licenciés. Deux équipes étaient engagées en championnat du cantal.

Équipe 1 composée de 9 joueurs :

R. Magne, F. Magne, S. Dracon, F. Defliquier, P.V. Valet, N. Firmin, L. Lavigne, C. Hautemayou, B. Dracon.

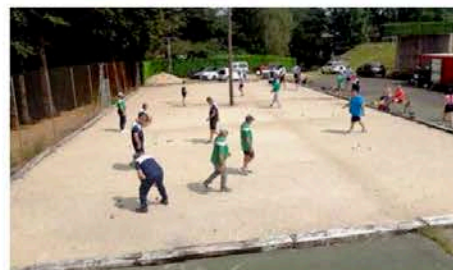
Équipe 2 composée de 9 joueurs :

Ph. Reyte, D. Aymar, J. Muratet, An. Equille, Ar. Equille, A. Cammas, N. Caranobe, Ch. Mazot, Carole.

Nous aimerions créer une équipe de vétérans (55 ans et +) pour la saison prochaine.

L'équipe vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année !!

Le Président : Baptiste Dracon



INVITATION

Jean-Louis FRESQUET, maire de Lafeuillade-en-Vézie
et son conseil municipal

**vous invitent à la cérémonie
des vœux de la commune
et d'accueil des nouveaux arrivants**

LE VENDREDI 7 JANVIER 2022 à 18h30
au foyer de Lafeuillade-en-Vézie

Sous réserve de confirmation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire





TRANSPORTS

La ligne d'autobus Aurillac-Montsalvy : les horaires

Gérée par la région
Auvergne-Rhône-Alpes,
la ligne régulière 106 relie
Montsalvy à Aurillac
via Lafeuillade-en-Vézère.

TARIFICATION

Ticket à l'unité : **1,50 €**

Abonnement annuel scolaires
demi-pensionnaires : **120 €**

Abonnement annuel scolaires
internes : **75 €**

Abonnement annuel
-25 ans : **150 €**

Abonnement mensuel
tout public : **25 €**

Gratuité pour les enfants de moins
de 4 ans et les accompagnateurs
de personnes non-voyantes.

INSCRIPTIONS

Abonnements annuels :
inscriptions et paiement à effectuer
en ligne sur le site internet
de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Ils sont valables 12 mois

Abonnements mensuels :
les inscriptions et le paiement
peuvent être effectués en ligne
sur le site internet de la Région.
Les abonnements sont valables
du 1^{er} au 31 du mois quelle que soit
la date d'acquisition.

Les tickets à l'unité (valables
pour un voyage) peuvent être
achetés dans le bus.

RENSEIGNEMENTS

Antenne régionale du Cantal
04 26 73 33 60
www.auvergnerrhonealpes.fr

Transporteur :

SOCIÉTÉ LABORIE

04 71 46 22 49

laborie@wanadoo.fr

Aurillac ► Montsalvy

		PÉRIODE SCOLAIRE						TOUTE L'ANNÉE
		mercredi	mercredi	lundi, mardi, jeudi, vendredi	Lu, Ma, Me, Je, Ve	lundi, mardi, jeudi, vendredi	lundi, mardi, jeudi, vendredi	mardi, vendredi
AUCUN SERVICE NE CIRCULE LES JOURS FÉRIÉS								
* Correspondance pour Lycée Agricole Cortat et Monnet.								
AURILLAC	Gare routière	12:00	-	16:50	17:20	-	-	17:20
	Place du Gravier	-	-	-	17:25	-	-	17:25
	LP R. Cortat	12:12	-	17:03	-	-	18:03	-
	Lycée J. Monnet	12:15	-	17:05	-	-	18:06 ^(B)	-
	Place St-Etienne	12:18	-	17:08	-	-	18:08 ^(B)	-
	Rue Jules Ferry	12:25	-	17:15	17:30	-	18:10 ^(B)	17:30
	La Dorinière	12:27	-	17:18	-	-	18:11 ^(B)	-
	Saint-Joseph	12:29	-	17:20	17:32	-	18:15 ^(B)	17:32
	C.M.C.	-	-	-	17:35	-	-	17:35
	Village Entreprise	-	-	-	17:40	-	-	17:40
	C. Cial la Ponétie	12:32	-	17:25	-	-	-	-
	Plaine des Sports	12:35	-	17:28	-	-	18:20 ^(B)	-
ARPAJON SUR CERE	Senilhes	12:45	-	17:38	17:45	-	18:30	17:45
	Croix d'Aubugues	12:49	-	17:43	17:50	-	18:34	17:50
	La Vente	12:50	-	17:44	-	-	18:35	17:51
	Le Bourg	12:53	-	17:46	-	-	18:38	17:53
	Cancelade	12:55	-	17:49	-	-	18:41	17:56
	La Croux	12:59	-	17:53	-	-	18:45	17:59
LAFEUILLADE-EN-VEZIE	Mairie	13:00	-	17:54	18:00	-	18:46	18:00
	Les Planquettes*	13:02	13:05	17:57	-	18:00	18:51	-
LACAPPELLE-DEL-FRAISSE	Le bourg	-	13:07	-	-	18:02	-	-
CASSANIOUZE	Place	-	13:20	-	-	18:15	-	-
PUYCAPEL - Calvinet	Abribus École	-	13:25	-	-	18:25	-	-
LABESSERETTE	Croix-Thérondels	13:06	-	18:00	18:05	-	18:53	18:05
	La Baraque	13:08	-	18:03	-	-	18:55	18:07
MONTALVY	Avenue d'Aurillac	13:12	-	18:05	18:10	-	19:00	18:10
MONTALVY	Stade	13:15	-	18:10	18:15	-	19:03	18:15

Montsalvy ► Aurillac

AUCUN SERVICE NE CIRCULE LES JOURS FÉRIÉS			PÉRIODE SCOLAIRE		TOUTE L'ANNÉE	Vacances
			lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	lundi	lundi, mardi, mercredi, jeu- di, vendredi	mardi, vendredi
* Correspondance pour Lycée Agricole Cortat et Monnet.						
MONTサルVY	Stade	-	06:40	-	07:20	13:10
MONTサルVY	Avenue d'Aurillac	-	06:45	-	07:25	13:15
LABESSERETTE	La Barraque	-	06:48	-	-	13:18
	Croix de Thérondels	-	06:52	-	07:30	13:20
LAFEUILLADE-EN-VEZIE	Les Planquettes*	-	06:57	-	-	13:24
	Mairie	-	06:58	-	07:35	13:25
	La Croux	-	06:59	-	-	13:27
PRUNET	Cancelade	-	07:03	-	-	-
	Le Bourg	-	07:05	07:05	-	13:31
	La Vente	-	07:07	07:07	-	13:33
	Croix d'Aubugues	-	07:10	07:10	07:40	13:35
ARPAJON-SUR-CERE	Senilhes	-	07:15	-	07:44	13:40
PUYCAPEL - Calvinet	Abribus École	06:35	-	-	-	-
CASSANIOUZE	Place	06:42	-	-	-	-
LACAPELLE-DEL-FRAISSE	Le bourg	06:55	-	-	-	-
AURILLAC	Village Entreprise	-	-	-	07:50	13:45
	C.M.C.	-	-	-	07:55	13:50
	Plaine des Sports	07:28	07:28	07:28	-	-
	Place de la Paix*	-	-	07:35	-	-
	Saint-Joseph	07:30	07:30	07:40	07:58	13:52
	Cité administrative	-	-	-	08:00	13:55
	Place du Gravier	-	-	-	08:05	14:00
	La Dorinière	07:32	07:32	-	-	-
	Place de la Paix*	07:35	07:35	-	-	-
	LP Raymond Cortat	07:40	07:40	-	-	-
Lycée Jean Monnet	07:45	07:45	-	-	-	
AURILLAC	Gare routière	08:00	08:00	-	08:10	14:05

PLUS ON SAIT MIEUX ON FAIT

C'EST SIMPLE ! TOUS ENSEMBLE RÉDUISON

LE SAVIEZ VOUS ?

Un habitant de la Châtaigneraie produit en moyenne par an en 2020, 226 Kg de poubelles noires, 251 Kg de déchets en déchèteries, 60 Kg de déchets recyclables (verre, emballages et papiers) soit au total = 537 kg de déchets par an

LE SAVIEZ VOUS ?

Vos poubelles noires partent dans des camions tous les jours vers le Tarn et Garonne (174 kms) pour être enfouis sous terre

LE SAVIEZ VOUS ?

Les Bio déchets (épluchures, restes alimentaires etc.) présentent le plus lourd dans nos poubelles. Ils représentent 1/3 du poids de nos poubelles noires. Il est très important quand on le peut de les dévier (compostage, alimentation animale etc.)

CHANGEONS NOS PRATIQUES DÈS MAINTENANT

+ on trie mieux et à chaque fois (emballages, papiers, verre)
+ on composte
+ on achète des produits avec le moins d'emballages et
= une poubelle qui perd du poids

NS LE POIDS DE NOS POUBELLES !

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Prélevée par l'Etat pour les déchets enfouis, cette taxe passera de 25 € par Tonne en 2021 à 65 € en 2025.



Surcoûts de transport

liés à l'augmentation du coût du carburant.



Coûts d'acceptation en décharge

Comme les capacités d'accueil baissent, les coûts d'accueil augmentent.



DES COÛTS QUI EXPLOSENT

NANT !

rrres)

recyclables (produits en vracs etc.)

Toi aussi
réduis ta
poubelle



#MAÎTRISE DES COÛTS

#MOD

#RÉDUCTION DES DECHETS

#ÉV

TARIFICATION INCITATIVE



Les élus de la Châtaigneraie Cantalienne ont cherché collectivement une solution pour maîtriser les coûts, pour améliorer le service, pour réduire le volume des poubelles noires. **Responsable de la collecte d'un territoire de 21 207 habitants et de 50 communes, la Châtaigneraie a décidé de mettre en place la Redevance des Ordures Ménagères Incitative lors du conseil communautaire du 4 décembre 2019 à Maurs.**

MAIS C'EST QUOI ?

C'est une tarification qui permet l'application du principe **pollueur payeur**. Cette tarification est établie en fonction du niveau de production de déchets. L'utilisateur est alors incité financièrement à réduire le volume de sa poubelle noire. Un système **plus équitable** basé sur une production réelle de déchets comme votre eau ou votre électricité.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative est composée d'une **part fixe** et d'une **part variable** (dépôts supplémentaire au delà du quota prévu dans le forfait). Cette redevance servira à financer l'ensemble des coûts de service de collecte et de traitement des déchets ainsi que la gestion des apports en déchèterie.



MODERNISATION DU SERVICE

ÉVOLUTION FORTE DES COMPORTEMENTS

CALENDRIER ?

2022

ACQUISITION DES CAMIONS ET DES CONTAINERS CONNECTÉS

RÉALISATION DES PLATEFORMES POUR L'INSTALLATION DES CONTAINERS CONNECTÉS SEMI-ENTERRÉS SUR LES 50 COMMUNES EN PARTENARIAT AVEC LES ÉQUIPES MUNICIPALES. DISTRIBUTION DES BADGES.

2023

FACTURATION À BLANC VOUS CONTINUEREZ À PAYER VOTRE REDEVANCE HABITUELLE MAIS EN PARALLÈLE NOUS ÉTUDIERONS LES RÉSULTATS DE CE NOUVEAU SYSTÈME.

2024

LANCEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME ET PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

INFORMATION ET EXPLICATION DU NOUVEAU SYSTÈME AUPRÈS DE LA POPULATION

QUEL CHANGEMENT POUR VOUS ?

Certains points de collecte vont disparaître, les dépôts des sacs noirs se feront sur des plateformes collectives où seront proposés aussi les « trois flux de tri » : verre, emballages et papier.

La collecte en containers marron va disparaître progressivement au profit de la collecte des containers collectifs connectés.

Vos colonnes de tri resteront les mêmes, les colonnes réservées aux emballages seront démultipliées pour accueillir plus de produits de tri (bientôt, tous les emballages plastiques seront acceptés). Comme les consignes vont devenir plus simples, ce sera plus facile de trier !

Vous paierez une redevance plus juste basée sur vos réels efforts de réduction du poids de vos poubelles noires et non plus un forfait commun à tous.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS APPELER POUR EN SAVOIR PLUS 04 71 49 33 30



Cyber cantal Le BUS du Conseil départemental



La Mairie de Lafeuillade-en-Vézie
proposent à

Lafeuillade-en-Vézie

LES LUNDIS

10 et 24 janvier
7 et 21 février
7 et 21 mars



France Services
Proche de vous au quotidien

Faire un changement d'adresse
Faire une demande de carte grise
Déclarer la vente de mon véhicule
Obtenir une attestation CAF
Déclarer mes impôts en ligne
Payer mes impôts en ligne
Consulter les offres d'emploi
Signaler une fraude à la carte bancaire
M'informer sur mes droits sociaux
Bénéficier d'une aide informatique

Accompagnement dans les démarches administratives

10h00 - 12h30 | 13h30 - 16h00

Atelier informatique

13h30 - 16h00

5 personnes par séance
Réservation au 04 71 46 59 81

Renseignez-vous !

Tél. 04 71 46 59 81



Chaque jour à vos côtés

cantal
MON DEPARTEMENT

<http://bus.cybercantal.fr>



Tu es médecin ou futur médecin ?

Rejoins notre équipe pluri-professionnelle de soignants,
engagée au service des patients, dans le cadre idyllique
d'un petit coin de campagne sud-cantalien !



Tu es intéressé(e) ?

Nous serions ravis de te rencontrer !
tu as des ami(e)s qui pourraient l'être ?
Diffuse !

Contacts Mairie : mairielafeuillade@wanadoo.fr / 04 71 62 55 12
Jean-Louis FRESQUET, maire de Lafeuillade-en-Vézie / 06 40 08 38 25



DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, AIDE A LA PERSONNE
ACCES A LA JUSTICE, DEPARTS EN VACANCES, MICRO-CREDIT...

RESTAURANTS DU CŒUR D'AURILLAC
(du Lundi au Vendredi de 9 h à 11 h)
Tél : 04 71 43 28 05



RESTAURANTS DU CŒUR DU CANTAL
(Mardi et Jeudi de 8h à 12h et de 14 h à 16 h)
Tél : 04 71 48 85 64

à LA FEUILLADE EN VEZIE

GYMNASSE 1 Rue LAFON de 14 h à 15 h

Tous les 15 jours : le Mardi des semaines paires
à partir du 30 Novembre 2021

(Dates des distributions alimentaires : les mardi 30/11/2021 ;
14/12 ; 28/12 ; 11/01/22 ; 25/01 ; 08/02 ; 22/02 ; 08/03)

cantal
AUVERGNE

NOUVEAU
LE MARCHÉ
DU PAYS
VEZIEN

Le 2^e dimanche
de chaque mois
de 8 heures à 13 heures

Produits alimentaires et artisanaux

Port du masque obligatoire.

LAFEUILLADE-EN-VEZIE